



PROMOTION *GÉNÉRAL GALLOIS*

2016 -2017

**Les relations navales
franco-allemandes depuis
1955**

Capitaine de frégate

Michael R. Sichler

Sous la direction de :

M. Philippe Vial

Professeur agrégé et docteur en histoire

Resumée

Le but de ce mémoire était de présenter et d'évaluer les relations navales franco-allemandes depuis 1955. Par conséquent, le sujet a été abordé de façon exploratoire au moyen d'examen de la documentation et des entretiens avec des témoins. La thèse « Les relations navales franco-allemandes sont profondément ancrées et constituent ainsi un moteur et une source d'impulsions pour la coopération navale au niveau européen. » pourrait être abordé suivant huit domaines de coopération identifiés. Nous pourrions montrer que les forces navales qui, en raison de leur coopération profonde, confiante et de longue date, sont capables de développer – au niveau de la définition pratique de la politique de sécurité et de défense – des concepts que d'autres pays européens pourront adopter à leur tour. Les forces navales franco-allemandes pourraient proposer des idées dans le domaine maritime et jouer un rôle d'intégrateur dans ce processus.

Ce mémoire, qui appartient au domaine des relations internationales, est intéressant pour la marine, ainsi que pour toutes les parties intéressées maritimes, car il couvre et évalue le spectre des relations navales franco-allemandes.

Ce mémoire est également disponible en allemand.

Mots-clefs : deutsch-französisch, bilaterale Beziehungen, Partnerschaft, DEU-FRA, Kooperation, maritime Beziehungen.

Abstract

The aim of this study was to present and evaluate the naval relations between France and Germany since 1955. For this purpose an exploratory research was conducted by means of literature research and interviews. As a result, the thesis "The Franco-German naval relations are profound and able to push maritime cooperation at European level", could be answered by eight identified fields of cooperation. It could be shown that both navies together have the potential to develop maritime strategies and ideas for the purpose of other partners.

This study falls into the field of international relations. It is of interest to the navy as well as to those interested in maritime affairs, as it covers and assesses the spectrum of Franco-German naval relations.

This study is also available in german.

Key words : franco-german, bilateral relationship, partnership, GER-FRA, cooperation, maritime relations, naval relations

Remerciements

Ce mémoire est le résultat d'un travail de recherche à l'École de Guerre. En préambule, je veux adresser tous mes remerciements aux personnes avec lesquelles j'ai pu échanger et qui m'ont aidé pour la rédaction de ce mémoire.

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance à mon directeur de mémoire M. Philippe Vial, professeur agrégé et docteur en histoire. Je le remercie de m'avoir aidé et conseillé.

Je tiens également à remercier le Contre-amiral (ret.) Georg von Maltzan qui m'a soutenu avec intérêt et m'a apporté de nombreuses idées, qui ont grandement contribué à mon travail.

Je remercie l'Attaché naval de l'Ambassade de la République fédérale d'Allemagne, le Capitaine de vaisseau Andreas Jungmann et le Capitaine de frégate Robert Pilz, qui m'ont ouvert leurs carnets d'adresses pour me permettre de réaliser de nombreux entretiens sans lesquels ce travail n'aurait pas pu être correctement réalisé.

J'adresse enfin mes sincères remerciements à toutes les personnes interviewées, et à tous ceux qui, par leurs paroles, leurs écrits et leurs conseils, ont guidé mes réflexions.

Michael Sichler,

Paris, 03 mars 2017.

Sommaire

1. Introduction	1
1.1. Ouverture	1
1.2. La recherche en la matière : un point de situation	2
1.3. L'intérêt scientifique et la pertinence du sujet	4
1.4. Discipline d'appartenance du sujet	4
1.5. Présentation du sujet	5
1.6. La méthode employée	6
2. Les fondements des relations franco-allemandes	6
2.1. Comparaison : deux pays, deux marines	7
2.1.1. Deux pays	7
2.1.2. Deux marines	10
2.2.1. Unis par le Traité de l'Élysée	14
2.3. Répercussions sur la coopération	15
2.4. Réponse provisoire	16
3. Les relations navales franco-allemandes depuis 1955	17
3.1. Les champs de la coopération navale et leur évaluation	18
3.1.1. Les formations	18
3.1.2. Les échanges de personnels	21
3.1.3. Les programmes d'armement	24
3.1.4. Le dialogue bilatéral	25
3.1.5. Les escales officielles de navires	26
3.1.6. Les exercices	26
3.1.7. Les jumelages	27
3.1.8. FNFA	29
3.2. Synthèse de la coopération navale	31
3.2.1. Les piliers de la coopération navale	32
3.2.2. Regard sur les relations franco-allemandes	33
3.2.3. Évaluation sous l'angle de la notion de coopération	36
3.3. Les marines française et allemande : moteur et source d'impulsions au niveau européen ?	37
4. Conclusion	42
Sources et Bibliographie	44

1. Introduction

1.1. Ouverture

À première vue, la mise en lumière des relations navales franco-allemandes depuis 1955 paraît simple et passionnante à la fois. Il n'existe pas d'autres pays qui entretiennent des relations aussi intenses et réfléchies, tant en termes de durée que de contenu, et ce à tous les niveaux de l'action politique.¹ La coopération s'étend de l'échelon ministériel jusqu'au travail effectué sur le terrain², dont par exemple le service à bord des bâtiments de la marine. Il faut cependant ajouter que leurs intérêts nationaux respectifs motivent parfois ces deux partenaires à agir de manière tout à fait différente.³ Alors que les forces armées françaises mènent des interventions à l'échelle mondiale, la Bundeswehr est une armée de défense.⁴ La comparaison des deux livres blancs permet non seulement de révéler les différences existantes, mais aussi le bouleversement qui pousse l'Allemagne à jouer un rôle plus actif afin d'assumer, avec les autres partenaires européens et transatlantiques, une plus grande part de responsabilité pour la sécurité de l'Europe.⁵

Souvent, l'Allemagne et la France sont également présentées comme le moteur de l'Union européenne. Les espoirs placés en ces deux pays quant à leur contribution à l'unification européenne en sont certainement la raison.⁶ Or, à quoi sert un moteur qui tourne à plein régime sans embrayage pour passer les vitesses et donc sans acteur pour transformer cette énergie en résultats concrets ? Il est surprenant qu'après le référendum sur le Brexit et le retrait constant des forces américaines stationnées en Europe, les deux partenaires décident de soumettre avec force des propositions fondamentales à l'échelle de l'Union européenne.

À Bratislava, l'Allemagne et la France ont porté ainsi conjointement une initiative concernant la relance de la politique de sécurité et de défense commune, le but étant de mettre en place une défense au sein de l'UE qui soit globale, réaliste et crédible. Il s'agit en effet de présenter des plans d'action dans les plus brefs délais notamment dans le domaine de la sécurité et de la défense. Plus concrètement, le couple franco-allemande exige, entre autres, la création d'un

¹ AUSWÄRTIGES AMT, *Beziehungen zu Deutschland*, URL : http://www.auswaertiges-amt.de/DE/Aussenpolitik/Laender/Laenderinfos/Frankreich/Bilateral_node.html, date de consultation : 03.11.2016.

² PAJON Christophe, « L'impact du politique sur la coopération militaire franco-allemande », *Revue Défense Nationale*, n°683, février 2006, p-38.

³ VON MALTZAN Georg (Flottillenadmiral a.D.), *Die deutsch-französische Militär-Kooperation*, discours au Herrmann-Ehlers-Akademie, Kiel, 24 mars 2011, p. 8.

⁴ WATTELLE Tancrede, VALLIN Victor-Manuel, « Relations franco-allemandes de défense : bilan et interrogations », *Revue Défense Nationale*, n°697, 13 octobre 2015, p. 1-2.

⁵ DIE BUNDESREGIERUNG, *Weissbuch 2016, Zur Sicherheitspolitik und zur Zukunft der Bundeswehr*, Bonifatius GmbH, Paderborn, 2016, p. 4.

⁶ DELORT-LAVAL Thibaut, « Die deutsch-französische Marinezusammenarbeit », *Europäische Sicherheit : Politik, Streitkräfte, Wirtschaft, Technik*, n°9, 2009, p. 54.

quartier général permanent de l'UE doté de la capacité de planification et de conduite militaire ainsi qu'à moyen terme la mise en place d'une capacité permanente de planification et de conduite civile. D'autres objectifs sont le renforcement de l'Eurocorps et la formation d'officiers dans le cadre d'une formation de base ou d'un cursus d'état-major européens.⁷

Les événements actuels évoqués dans ce contexte invitent à réfléchir au rôle que la marine devrait jouer au sein d'une coopération européenne. Quant au moteur franco-allemand, il est utile d'évaluer l'animation des relations navales franco-allemandes ainsi que le rôle qui leur incombe à cet égard. Ces relations sont-elles assez profondément ancrées ?

Dans la première partie, le sujet sera abordé en procédant, dans un premier temps, à un point de situation des activités de recherche en la matière, en décrivant l'intérêt scientifique et la pertinence du thème choisi et en se penchant sur l'ancrage thématique du présent mémoire. Ensuite, le sujet sera développé au travers du questionnement donné et à la lumière d'une thèse. Pour finir, la méthode employée sera évoquée.

Le deuxième chapitre sera consacré aux fondements des relations franco-allemandes qui constituent le point de départ du présent mémoire. Les points communs et les différences des deux pays seront identifiés en tenant compte de la politique des différents gouvernements. Cette base constitue les piliers qui permettront de revenir sur les réflexions esquissées et de se demander si l'Allemagne et la France peuvent être un moteur et une source d'impulsions pour la coopération navale au niveau européen.

La conclusion résumera alors les résultats de ces réflexions et laissera paraître les éventuelles perspectives du partenariat naval franco-allemand.

1.2. La recherche en la matière : un point de situation

En dressant, de manière générale, l'inventaire « littéraire » des publications dédiées au sujet des relations germano-françaises respectivement franco-allemandes depuis 1955, il est aisé de trouver de nombreuses sources fiables, dans lesquelles ce champ thématique est abordé selon un angle politico-stratégique. Ceci paraît logique considérant, entre autres, le fait particulier qu'il

⁷ DRIAN LE Jean-Yves, LEYEN VON DER Ursula, *Revitalisation de la PSDC - Vers une défense au sein de l'UE globale, réaliste et crédible (11 septembre 2016)*, URL : <http://www.france-allemande.fr/article9346.html>, date de consultation : 05.11.2016.

s'agit en l'occurrence de deux nations lesquelles, ayant opté pour la voie du rapprochement et de la compréhension mutuelle, ont su tirer parti de l'opportunité qui leur fut offerte de procéder à la refonte de leurs rapports bilatéraux et de résoudre, par le dialogue, les divergences qui les opposent.⁸ En outre, force est de constater que l'Allemagne n'entretient avec aucun autre pays des relations aussi régulières et intenses qu'avec la France.⁹

En focalisant davantage encore la recherche de sources littéraires sur l'aspect particulier que constitue la coopération franco-allemande dans le domaine des forces armées, le gisement des sources devient plus restreint et une recherche portée sur les revues spécialisées semble indiquée et prometteuse. Incontournable dans ce contexte, l'ouvrage « Vereint marschieren – Marcher uni » par Nina Leonhard, édité par Sven Bernhard Gareis, est entièrement dédié à la thématique en question et de nature explicitement scientifique. S'inscrivant dans un projet de recherche, cet ouvrage reste actuellement toujours unique dans sa manière de traiter la coopération franco-allemande au niveau des forces armées à partir de conclusions empiriques. Ledit projet de recherche est complexe et fournit une appréciation de la coopération entre les forces armées des deux nations, non seulement dans l'optique de l'Allemagne, mais aussi selon celle de la France.

Les sources littéraires concernant les relations navales franco-allemandes postérieures à la Seconde Guerre mondiale, par contre, méritent le qualificatif de « maigre ».¹⁰ Les sources littéraires concernant les relations navales franco-allemandes postérieures à la Seconde Guerre mondiale, par contre, méritent le qualificatif de « maigre ». Selon toute apparence, le sujet en question n'a encore jamais fait l'objet d'études historiques. Ceci expliquerait l'absence d'études ou traités scientifiques approfondis exclusivement dédiés à la thématique mentionnée.

D'où l'intérêt de recourir, lors de l'analyse des relations navales franco-allemandes aux revues spécialisées dans les dossiers de la Marine, que ce soient le Marineforum allemand ou les magazines français tels que « Cols Bleus » et la « Revue Maritime ». Pendant des années, ces périodiques ont publié et recueilli des articles sur des personnalités du monde naval occupant des postes clefs ou se sont fait le porte-parole d'autres témoins contemporains intéressés. Les articles issus ou paraissant dans la presse locale ou régionale implantée à proximité d'une base

⁸ LEONHARD Nina, GAREIS Sven Bernhard (édit.), *Vereint marschieren - Marcher uni : Die deutsch-französische Streitkräftekooperation als Paradigma europäischer Streitkräfte*, VS Verlag für Sozialwissenschaften, Wiesbaden, 2008, p. 41.

⁹ Id.

¹⁰ SEILLER Florian, entretien.

navale ou encore les commentaires ponctuels en la matière accessibles sur les sites internet de la marine (allemande et française) constituent d'autres sources utiles.

Les études les plus importantes en terme de volume conduites jusqu'à présent sur la coopération entre les forces armées allemandes et françaises sont celle réalisée par Frédéric Joseph (« La coopération navale franco-allemande »), parue en 1998 dans la Revue Défense nationale, et celle de Benoît Rossignol (« Apprendre l'un de l'autre: l'École de guerre navale et la coopération navale franco-allemande »), dont la publication dans le cadre d'un colloque remonte, elle aussi, à 1998. Si la première des deux publications mentionnées ci-devant se penche essentiellement sur les différences entre les forces navales allemandes et françaises, la concrétisation effective de la coopération dans le domaine maritime ainsi que sur les propositions visant à l'instauration d'un partenariat naval, l'axe de recherche du deuxième article évoqué supra porte sur l'évolution des activités communes réalisées en matière de formation depuis les débuts de cette coopération jusqu'à l'année 1998. En effet, ces deux publications dressent un bilan de la coopération franco-allemande depuis ses débuts jusqu'en 1998.

1.3. L'intérêt scientifique et la pertinence du sujet

Étant donné qu'il n'existe, en ce qui concerne les années postérieures à 1998, aucun bilan logique, pertinent et descriptif de la coopération franco-allemande, et donc aucune reprise des travaux cités précédemment, il convient de reprendre le fil de la recherche là où il a été rompu auparavant. Rappelons que l'objectif de ce mémoire est de dresser un tableau le plus complet possible au moyen d'un état des lieux descriptif.

Par ailleurs, ce sujet a également été choisi en raison d'une motivation intrinsèque. Les marines de nos deux pays semblent avoir toujours agi dans l'ombre d'autres structures telles que la Brigade franco-allemande ou l'Eurocorps. Il paraît donc opportun de placer le potentiel naval en ligne de mire et de considérer de plus près les possibilités d'emploi qui en découlent.

1.4. Discipline d'appartenance du sujet

Considérant le sujet choisi et l'intérêt scientifique, le présent mémoire relève de la discipline des relations internationales. Klein Martina et Klaus Schubert décrivent les relations internationales comme « le tissu des relations politiques, économiques, culturelles et militaires tel que le tissent

les États, les acteurs étatiques et non-étatiques dans le cadre de leur coopération. »¹¹ Toutes ces quatre trames ont un rôle à jouer dans l'analyse des relations navales.

1.5. Présentation du sujet

Le présent mémoire analyse les relations navales franco-allemandes depuis 1955. Le sujet invite à la prise en compte - certes ambitieuse - de tous les événements qui de 1955 à 2016 ont marqué, de manière singulière, les rapports entre les deux marines. Or, cela dépasserait de loin, en termes de temps et périmètre de recherche, le cadre de ce mémoire. Aussi paraît-il plus pertinent de se focaliser sur les facettes qui constituent les fondations et piliers de ces relations et d'en évaluer le bénéfice apporté. Tant d'années de relations permettent-elles vraiment de parler d'une relation qui, sur le plan naval, est à présent solidement ancrée ? C'est au regard de la situation politique du moment – cette dernière est impactée à la fois par un probable « Brexit » et le retrait hors de l'Europe d'autres unités des forces armées états-uniennes, tout comme elle est conditionnée par les propositions de la France et de l'Allemagne en faveur d'un quartier général permanent de l'UE dédié aux missions civiles et militaires ainsi que par l'annonce à Bratislava, en septembre 2016, de vouloir mieux utiliser les groupements tactiques de l'UE - que la question suivante s'impose : dans quelle mesure les relations bilatérales évoquées ci-devant sont-elles suffisamment solides pour instituer, au niveau européen, en sus des autres projets de coopération déjà existants, également celui d'une coopération navale ?

Partant, le sujet à traiter pourrait être abordé en formulant la thèse suivante :

« Les relations navales franco-allemandes sont profondément ancrées et constituent ainsi un moteur et une source d'impulsions pour la coopération navale au niveau européen. »

S'inscrivant dans cette logique, d'autres questions à portée structurante se posent :

- Quels facteurs susceptibles d'impacter cette coopération – que ce soit de manière positive ou négative – ont-ils pu être identifiés ?
- Comment se présentent, jusqu'à ce jour, les concrétisations sur le terrain de la coopération navale et quels en sont les éléments les plus solidement ancrés ?
- Quelle contribution navale la France et l'Allemagne sont-elles en mesure d'apporter à l'échelle de l'Europe ?

¹¹ SCHUBERT Klaus, KLEIN Martina, *Das Politiklexikon*, 6., aktualisierte und erweiterte Auflage, Bonn, Dietz, 2016. URL : <http://www.bpb.de/nachschlagen/lexika/politiklexikon/17654/internationale-beziehungen>, date de consultation : 05.11.2016.

1.6. La méthode employée

Les documents en rapport avec le sujet appartenant majoritairement au genre littéraire des articles de presse et publications journalistiques et puisqu'il s'agit, en l'occurrence, moins d'un travail d'historien que d'un état des lieux des relations navales franco-allemandes, la méthode retenue est celle d'une démarche exploratoire. Ce choix reflète l'ambition de l'auteur de fournir une description des relations navales bilatérales qui soit la plus exhaustive et la plus pertinente possible.

Le peu d'informations généralement disponibles en la matière justifient un effort de recherches se focalisant notamment sur la presse spécialisée Marine accessible en France et en Allemagne. En fin de compte, il existe un bon nombre d'articles sur la coopération navale franco-allemande. Ils offrent une base suffisamment large qui permet de dresser un tableau des relations navales.

Interviewer des experts en recourant à des questionnaires en partie préparés mais permettant également des échanges spontanés se révèle également fructueux. Arriver ainsi à connaître les visions et perspectives des vrais acteurs sur le terrain permet de mieux cerner la réalité des relations navales franco-allemandes.

Dans ce sens, ces interviews portent sur les aspects thématiques suivants :

- la carrière personnelle de la personne interviewée, ses emplois militaires qui lui ont permis de se faire une impression du vécu des relations navales franco-allemandes ;
- l'animation concrète des relations navales : appréciations et enseignements personnels, événements marquants, personnes ou catégories de personnes ayant façonné les relations navales, démarche choisie par chacune des deux marines pour apporter sa contribution respective;
- l'avenir de la coopération navale au niveau européen : appréciations et évaluations personnelles quant aux évolutions politiques actuelles et aux ambitions régissant l'institution d'une politique de sécurité et de défense commune.

2. Les fondements des relations franco-allemandes

Se consacrer aux relations navales franco-allemandes requiert d'abord de considérer les deux pays eux-mêmes.¹² Le regard politique et maritime sur la France et l'Allemagne comme Etats souverains aide à comprendre leur action et le fondement sur lequel sont basés leurs rapports. Ainsi, ce chapitre sert de point de départ à la description de leurs relations navales.

¹² VON MALTZAN Georg, op. cit., p. 2.

Avant d'aborder la comparaison des deux pays et de leurs marines, nous définirons brièvement les termes « relation » et « coopération » utilisés dans ce mémoire. Nous entendons par « relation », les liens et les contacts existant entre les deux pays. La notion de « coopération » qui sous-tend ce mémoire consiste en « une coopération volontaire et temporaire entre deux ou plusieurs entités basée sur des accords explicites. »¹³ Celle-ci vise la création ou la réalisation de quelque chose de nouveau et de partagé. L'accent est placé sur le vécu commun qui crée un sentiment d'appartenance, identifie les points communs et implique une coopération sous forme de partenariat. Une telle définition inclut un esprit de compromis et la volonté réciproque de faire passer les intérêts nationaux au second plan afin d'atteindre les objectifs communs.

2.1. Comparaison : deux pays, deux marines

2.1.1. Deux pays

Qui sont ces deux partenaires aux relations considérées comme exemplaires et uniques et quels sont les aspects importants de leurs politiques étrangères et de sécurité ?

Rétrospectivement, l'Allemagne et la France furent d'abord, durant des siècles de guerre et de rivalités, des « ennemis familiers. »¹⁴ Des événements historiques, comme la marche de Napoléon sur Berlin, la guerre franco-allemande de 1870-1871 et les deux guerres mondiales divisèrent les deux pays. Une période de paix durable avant la Première Guerre mondiale et les premiers pas vers un rapprochement franco-allemand dans les années 1920 n'eurent qu'un impact limité.¹⁵ Ce n'est qu'après la Deuxième Guerre mondiale que les deux Etats parvinrent à mettre en place un processus de réconciliation commun et pérenne. Dans les années 1950, les deux pays connurent un rapprochement qui devint la clé d'un ordre de paix global en Europe.¹⁶ Le développement d'une coopération bilatérale entre l'Allemagne et la France n'était pas envisageable à moins d'être inscrit dans le contexte d'une intégration européenne.¹⁷ Ainsi Robert Schuman déclara-t-il le 09 mai 1950 : « Le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée. L'action entreprise doit toucher au premier chef la France et l'Allemagne. »¹⁸ « Toutefois, l'Europe n'a représenté une perspective idéale ni pour l'Allemagne, ni pour la France. Au contraire, le processus

¹³ LEONHARD Nina, GAREIS Sven Bernhard (édit.), op. cit., p. 190.

¹⁴ VON LÜPKE-SCHWARZ Marc, *Vertraute Feinde : Deutschland und Frankreich*, URL : <http://www.dw.com/de/vertraute-feinde-deutschland-und-frankreich/a-17584421>, date de consultation : 06.11.2016.

¹⁵ BEAUPRÉ Nicolas, *Ein Jahrhundert später. Der Erste Weltkrieg und die deutsch-französische Aussöhnung*, URL : <http://www.bpb.de/internationales/europa/frankreich/178119/der-erste-weltkrieg-und-die-deutsch-franzoesische-aussoehnung>, date de consultation : 06.11.2016.

¹⁶ LEONHARD Nina, GAREIS Sven Bernhard (édit.), op. cit., p. 13.

¹⁷ Id.

¹⁸ URL : <http://www.deutschland-frankreich.diplo.de/Geschichte-der-deutsch,1501.html>, date de consultation : 06.11.2016.

d'intégration européenne a toujours été, aux yeux des deux pays, un levier stratégique pour la promotion d'intérêts très particuliers. »¹⁹ « Quant à la France, elle a vu dans le processus d'intégration une chance de contrebalancer la puissance croissante, dans les domaines politique, économique et militaire, d'une Allemagne renforcée tout en conservant un rôle de leader. »²⁰

Pour l'Allemagne, ces évolutions signifient le recouvrement de sa souveraineté nationale avec un statut de partenaire égal en droits. Jusqu'à ce jour, l'armée ne lui sert pas à imposer ses revendications de pouvoir, mais à étendre sa capacité d'action politique sur le plan international.²¹ La France apprécie cette réserve en matière de politique de puissance de même que l'intégration multinationale de l'Allemagne en faveur de la sécurité française. « Avec l'aide de l'Allemagne, la France espère développer le rôle actif joué par l'Europe en matière de politique étrangère et de sécurité – sous le leadership de la France. »²²

La volonté commune de dynamiser l'Union européenne a fait avancer la construction européenne ces dernières décennies.²³ Cependant, l'approche est différente. D'un côté, nous avons l'Allemagne, Etat fédéral tourné vers l'Atlantique, et de l'autre la France, centralisée et souveraine. Alors que la première aspire plutôt à une union politique sur le modèle du fédéralisme, la France est favorable à une Europe des Etats garante de la souveraineté et des identités nationales.²⁴ Cette attitude devient compréhensible si l'on considère qu'au début du 19^{ème} siècle déjà, la France existait depuis plus de 600 ans comme nation et Etat. En revanche, l'Allemagne était alors composée de plus de 200 Etats distincts.²⁵

On relève aussi des oppositions dans la coopération en matière de politique étrangère et de sécurité.²⁶ Citons par exemple les positions et intérêts divergents pendant la Guerre froide et le conflit en ex-Yougoslavie, dans le cas de l'intervention américaine en Iraq et lors de l'action militaire en Libye. Cela est peut-être dû à une culture stratégique différente et des intérêts non homogènes.²⁷ Il existe toutefois des exemples illustrant le rapprochement des deux pays en

¹⁹ LEONHARD Nina, GAREIS Sven Bernhard (édit.), op. cit., p. 13.

²⁰ Id.

²¹ Ibid. p. 14.

²² Id.

²³ *Deutschland Frankreich : Vergleich der beiden politischen Systeme*, URL : <https://quelleurope2012welcheseuropa.wordpress.com/2012/09/04/deutschland-frankreich-vergleich-der-beiden-politischen-systeme/>, date de consultation : 19.11.2016.

²⁴ Id.

²⁵ VON MALTZAN Georg, op. cit., p. 2.

²⁶ LANGLOIS de Maurice (général de division 2S), *Le couple franco-allemand a-t-il un avenir sur les sujets de défense et de sécurité ?*, URL : http://www.penseemiliterre.fr/le-couple-franco-allemand-a-t-il-un-avenir-sur-les-sujets-de-defense-et-de-securite-_2015384.html, date de consultation : 10.10.2016.

²⁷ STARK Hans, *Die deutsch-französische Zusammenarbeit in der europäischen Außen- und Sicherheitspolitik*, URL : <https://www.bpb.de/internationales/europa/frankreich/152438/aussen-und-sicherheitspolitik>, date de consultation : 20.11.2016.

matière de politique de sécurité, dont, entre autres, les engagements au Kosovo, en Macédoine, en Afghanistan, au Congo et dans la Corne de l'Afrique avec des opérations conjointes des forces armées allemandes et françaises.²⁸

En principe, la France est ouverte aux interventions armées tandis que l'Allemagne prônait jusqu'à présent une « culture de la réserve ».²⁹ Suite au Livre blanc 2016, la position allemande pourrait connaître des changements sur le long terme, notamment avec la volonté d'assumer une responsabilité mondiale et un rôle de leader plus affirmé dans le cadre de missions internationales.

A la différence de l'Allemagne, la France est en mesure de déployer ses forces très rapidement. Cela tient, entre autres, au rôle du président de la République : en tant que chef des armées, il peut engager les forces armées sans l'accord du parlement pour une durée allant jusqu'à quatre mois. Or, en Allemagne, le consentement du Bundestag est toujours requis en raison de la Loi sur la participation du parlement (« Parlamentsbeteiligungsgesetz »), sauf en cas de menace immédiate ou pour secourir des personnes en situation particulière de danger. Alors, l'approbation ultérieure du Bundestag est suffisante.³⁰ La chancelière allemande, interlocutrice de niveau équivalant à celui du président français, ne peut prendre cette décision seule.

Une autre différence réside dans l'orientation des politiques de défense. Alors que la France avait quitté la structure militaire intégrée de l'OTAN entre 1966 et 2009, l'Allemagne a dès le début accordé la priorité à cette alliance militaire et aux relations bilatérales avec les Etats-Unis.³¹ Elle s'est déclarée favorable à la politique américaine en matière nucléaire et européenne et a rejeté l'alternative d'une coopération stratégique avec la France proposée par Charles de Gaulles.³² Or, la France « préconise l'autonomie politique de l'Union européenne face aux Etats-Unis et l'indépendance de sa politique de sécurité vis-à-vis de l'OTAN. »³³ En parallèle, elle mise sur la dissuasion nucléaire. Après le « Brexit », elle sera ainsi le seul pays au sein de l'Union européenne capable de mener une guerre nucléaire.

²⁸ Id.

²⁹ Id.

³⁰ Parlamentsbeteiligungsgesetz, URL : <https://www.bundestag.de/ausschuesse18/a12/auslandseinsaetze/parlamentsbeteiligungsgesetz/247428>, date de consultation : 20.11.2016.

³¹ Id.

³² VON MALTZAN Georg, op. cit., p. 4.

³³ STARK Hans, op. cit.

Enfin, il convient de noter que son siège permanent au sein du Conseil de sécurité des Nations conforte la France dans l'exercice d'un rôle d'acteur majeur.³⁴

2.1.2. Deux marines

La comparaison entre la « Deutsche Marine » et la « Marine nationale » est-elle utile ?

Cette question appelle aussitôt une réponse négative s'il s'agit d'une simple juxtaposition des forces et des moyens. A ce sujet, la marine française d'aujourd'hui se rapproche plutôt des forces navales américaines, britanniques, russes ou chinoises.

Cependant, en termes de capacités navales, la marine allemande n'est pas vraiment obligée de faire profil bas, car elle est à même de couvrir un spectre presque aussi large, à l'exception de la capacité de guerre amphibie, de la projection stratégique par voie maritime nécessaire à cet effet et de la force de frappe d'un porte-avions.

Ainsi convient-il plutôt de considérer les différents types de missions navales ainsi que les intérêts politiques et l'orientation géopolitique qui y sont liés. Ces éléments contribueront à identifier des possibilités de coopération plus loin dans ce mémoire.

Depuis la Deuxième Guerre mondiale, la marine française s'est vue confrontée aux mêmes évolutions géopolitiques que la marine allemande. A ceci près que la « Royale » a su se renouveler constamment jusqu'à devenir une flotte nucléaire moderne et puissante avec une portée mondiale. En revanche, la marine allemande n'a été reconstituée au sein de la Bundeswehr que le 2 janvier 1956 dans le cadre du réarmement de l'Allemagne. L'objectif principal était alors la défense nationale et collective dans le cadre de l'OTAN. Par conséquent, la mission de la marine allemande sur le plan de l'Alliance atlantique s'est concentrée sur une menace régionale clairement définie émanant du Pacte de Varsovie.³⁵ Dès l'origine, la marine allemande a agi au sein de l'Alliance, ce qui a déterminé le développement et l'extension de ses capacités. Ainsi, durant le conflit Est-Ouest, elle a eu besoin d'unités capables de sécuriser les accès à la mer Baltique conjointement avec les alliés et la marine danoise et de protéger, dans la mer du Nord et l'Atlantique Nord, le ravitaillement des alliés vers l'Europe.³⁶ Les missions correspondantes étaient la guerre navale de surface, la guerre des mines et la lutte anti-sous-marine.

³⁴ BIZET Jean (Sénateur), *Rapport D'Information fait au nom de la commission des affaires européennes sur les relations franco-allemandes*, Sénat, N°762, 16 juillet 2013, p. 13.

³⁵ MANNHARDT Jürgen, « Deutsche Marine : Perspektiven aus planerischer und konzeptioneller Sicht », *MarineForum : Zeitschrift für maritime Fragen*, n°11, 2016, p. 4.

³⁶ DEUTSCHE MARINE, URL : https://de.wikipedia.org/wiki/Deutsche_Marine, date de consultation : 08.11.206.

A ce moment-là, en raison de la démilitarisation de l'Allemagne après la Deuxième Guerre mondiale, la marine n'avait ni matériel ni personnel. Tandis que les besoins en matériel purent être rapidement comblés grâce au soutien des alliés et notamment des Américains et des Britanniques, il était bien plus difficile de trouver du personnel compétent. D'une part, la navigation maritime requiert une bonne compréhension technique et, d'autre part, de longues années de formation. Afin d'obtenir du personnel doté des qualifications nécessaires, la marine engagea, sous le contrôle des alliés, d'anciens militaires de la « Kriegsmarine ». ³⁷ De plus, d'autres recrues entamèrent bientôt leur formation. ³⁸ Le commandement de la marine et en particulier son premier chef d'état-major, le vice-amiral d'escadre Ruge instaurèrent alors le principe « formation et entraînement » toujours en vigueur dans la marine d'aujourd'hui.

En moins de deux ans, la flotte allemande atteignit 46 unités. ³⁹ Dès le 1^{er} avril 1957, la marine mit à disposition deux escadrilles de dragage opérationnelles, apportant ainsi la première contribution allemande à l'OTAN.

Après la réunification, ses missions, auparavant axées sur la défense nationale et collective, se sont focalisées sur les opérations d'embargo et de surveillance, l'aide humanitaire ainsi que la lutte contre le terrorisme et la piraterie. D'où la nécessité pour les forces navales allemandes, dont les structures n'avaient jusque-là guère évolué, de s'adapter après tant d'années. ⁴⁰ Leur zone d'action s'est alors élargie au-delà de la Méditerranée afin de s'étendre au monde entier. « Du point de vue conceptuel et structurel comme du matériel, du personnel et de la formation, la marine allemande s'est rapidement adaptée à cette nouvelle situation sans perdre son identité. » ⁴¹ Malgré cette transformation, elle n'a jamais renoncé à ses capacités clés et possède des unités qui lui offrent la possibilité d'intervenir à l'échelle mondiale. Avec ces navires elle peut conduire des opérations de guerre navale tridimensionnelle. ⁴²

Aujourd'hui, la marine allemande est simultanément présente dans la Corne de l'Afrique (ATALANTA), au large de la côte libanaise (UNIFIL), en Méditerranée (opération SOPHIA de l'UE et opération Sea Guardian de l'OTAN), au large de la Syrie (opération Inherent Resolve/Counter Daesh) et au sein du dispositif permanent de l'OTAN. Le seul facteur restrictif est le

³⁷ Kriegsmarine : nom de la marine de guerre allemande sous le Troisième Reich.

³⁸ ROSSIGNOL Benoît, « Apprendre l'un de l'autre : l'école de Guerre Navale et la coopération navale franco-allemande », in C.2.S.D. et C.E.H.D. éd., *Bilan et perspectives de la coopération militaire franco-allemande de 1963 à nos jours. Actes du colloque tenu à Paris les 2 et 3 novembre 1998*, Assim, Paris, 1999, p. 7.

³⁹ 20 Minenräumboote, 8 Schnellboote, 6 Minensuchboote, 2 U-Boote, 2 Begleitschiffe und 8 Schulboote. URL: <https://de.wikipedia.org/wiki/Bundesmarine>, date de consultation : 08.11.2016.

⁴⁰ Id.

⁴¹ MANNHARDT Jürgen (2016), op. cit., p. 4.

⁴² VON MALTZAN Georg (Flottillenadmiral a.D.), entretien.

nombre réduit d'unités navales, le grand nombre d'opérations poussant la marine aux limites de ses capacités opérationnelles.⁴³

Basées sur le Livre blanc, les missions navales continuent d'englober la défense nationale et collective – de nouveau centrale depuis la crise ukrainienne – tout comme la prévention des conflits et la gestion des crises ainsi que la capacité de garantir la sécurité maritime (sauvetage en mer, opérations anti-piraterie et coopération avec des partenaires civils).⁴⁴

L'orientation de la marine est fondamentalement multilatérale, préventive et internationale, c'est-à-dire qu'elle fait partie d'organisations internationales, envisage les possibilités de stabilisation avant toute intervention et considère que la résolution de conflits passe aussi par des moyens non militaires. S'y ajoute avec le Livre blanc 2016 la volonté explicite d'assumer davantage de responsabilités et un rôle de leadership.⁴⁵

La participation active de l'Allemagne dans la lutte contre le terrorisme aux côtés de la France est un exemple d'actualité qui souligne cette attitude nouvelle et démontre les capacités allemandes en la matière. Depuis le 4 décembre 2015, l'Allemagne a déployé la frégate « Augsburg » pour assurer la protection du porte-avions français. Dans une interview, son commandant explique : « J'estime important que la solidarité ne reste pas abstraite mais soit visible et concrète comme en témoigne notre intervention. Le degré de liberté dont jouit notre société et qui nous est à tous si cher, nous le devons pour beaucoup à la France. Ensemble, nous devrions défendre cette liberté à laquelle ont porté atteinte les attentats contre la rédaction de Charlie Hebdo en janvier 2015, au Bataclan en novembre 2015 et sur la Promenade des Anglais à Nice en juillet 2016 ! »⁴⁶

L'approche de la marine allemande se caractérise également par le développement commun de capacités au travers de liens bilatéraux et multilatéraux ainsi que leur mutualisation et leur partage.⁴⁷ En résulte des projets de coopération avec les forces navales d'autres pays en matière d'opérations, de formation et d'armement, et notamment une collaboration étroite avec la France, la Grande Bretagne, les Pays-Bas et la Pologne. Parmi les objectifs définis figurent le développement conjoint des capacités, la garantie de standards harmonisés et la création de structures intégrantes.

La marine allemande est la plus grande marine en mer Baltique. Cela implique l'obligation de répondre à cette responsabilité régionale. C'est pourquoi le « Baltic Commander Conference

⁴³ Id.

⁴⁴ Id.

⁴⁵ DIE BUNDESREGIERUNG, op. cit., p. 22.

⁴⁶ TEDTKE Marco, Interview vom 01.09.2016, Deutsche Marine, URL : www.marine.de

⁴⁷ DIE BUNDESREGIERUNG, p. 75.

» (BCC) s'est tenue en mai 2015. Il s'agit d'un forum pour la coordination et le renforcement de la coopération internationale en mer Baltique (à l'exclusion de la Russie), afin d'identifier et d'initier des projets de coopération concrets.

Pour conclure, rappelons que la marine allemande prendra ses dispositions et s'adaptera en fonction de la perception de la menace posée par la Russie, y compris dans un avenir proche. Cela impliquera, entre autres, un nouvel élargissement de ses capacités afin de pouvoir opérer, dans des mers bordières et à proximité des côtes, comme par exemple en mer Baltique.⁴⁸

La marine française du 21^{ème} siècle joue un rôle décisif dans la défense des intérêts de la France et revendique le rang d'une force navale de premier ordre. Sa mission découle du Livre blanc français définissant cinq fonctions stratégiques, à savoir la connaissance et l'anticipation, la dissuasion, la prévention, la protection et l'intervention.⁴⁹ Les différentes tâches navales relèvent de ces fonctions et se déclinent essentiellement selon trois grandes catégories. Premièrement, les opérations permanentes dans les régions où la France a des intérêts, dont l'Atlantique nord, la Méditerranée orientale, l'Afrique de l'ouest et l'Océan indien. Deuxièmement, la surveillance et la protection des accès maritimes et portuaires, justifiées par le fait que 90 % du commerce mondial transitent par les voies maritimes. Et, troisièmement, le maintien de la dissuasion nucléaire. Les opérations extérieures et les interventions de protection, telles que le sauvetage, la lutte contre le commerce illicite, la police des pêches ou l'élimination d'engins explosifs font autant partie de ses attributions que la participation aux missions de l'OTAN et de l'UE – pour autant que ses engagements nationaux le lui permettent – ou la formation de coalitions ad hoc.⁵⁰ L'étendue de son périmètre d'action, y compris en outre-mer, requiert de surcroît la mise en place de solides coopérations bilatérales pour relever les défis en matière de sécurité et de défense en mer.

Sur la base des orientations évoquées dans le Livre blanc, le chef d'état-major de la marine française (CEMM) a élaboré un concept définissant la marine du 21^{ème} siècle.⁵¹ Intitulé « Une marine P3C », il décrit une marine en permanence présente dans les zones d'intérêt français et dont la vocation est d'être polyvalente, précise et complémentaire à la fois.

Afin de répondre au critère de permanence, la marine française déploie actuellement 51 unités de

⁴⁸ MANNHARDT Jürgen (2016), op. cit., p. 5.

⁴⁹ Livre Blanc 2013.

⁵⁰ ROGEL Bernhard (Amiral), Interview Cols Bleus, URL : marine.de, date de consultation : 25.11.2016.

⁵¹ „Une marine « P3C » : une marine en permanence sur toutes le mer du globe, mettant en oeuvre des moyens polyvalents, précis, en complémentarité interarmées et interalliée.“

lutte de surface, 40 aéronefs et un sous-marin ; au total 5987 marins sont engagés en opération⁵² afin de garantir la paix et la sécurité de la France. La marine mise aussi sur des unités capables de s'adapter à tout type de mission (critère de polyvalence) et des systèmes d'armes dont la précision (critère de précision) permet d'éviter les dommages collatéraux. A titre d'exemple, citons les véhicules amphibie, les frégates de type FREMM et, pour ce qui est des systèmes d'armes, les missiles et les drones. Le critère de complémentarité rend possible la coopération interarmées, tant sur le plan interministériel que multinational.

Le nombre et la constitution des unités navales de la marine française sont définis par ses trois piliers que sont le porte-avions Charles de Gaulle, les sous-marins nucléaires et la zone économique exclusive (ZEE) de la France. Ces trois éléments déterminent, entre autres, les unités navales nécessaires à leur protection.

2.2.1. Unis par le Traité de l'Élysée

Le Traité de l'Élysée constitue la base des relations franco-allemandes et l'une des étapes les plus importantes sur la voie de la réconciliation des deux pays.⁵³ 18 ans après la fin de la Deuxième Guerre mondiale, les anciens belligérants s'engagent à nouer une relation d'amitié et de pleine coopération.⁵⁴

Ce traité régit les rapports entre les deux Etats dans de nombreux domaines. L'amiral von Maltzan souligne que « [...] la coopération en matière de sécurité et de défense [est] au premier plan. Cela comprend notamment :

- la consultation entre les deux gouvernements avant toute décision majeure concernant des questions de politique étrangère d'intérêt commun avec l'objectif de parvenir, autant que possible, à une action harmonisée ;
- le rapprochement des points de vue sur les questions stratégiques et tactiques afin d'élaborer des concepts communs ;
- la multiplication des échanges de personnel entre les deux forces armées ;
- la mise en place d'une collaboration en matière d'armement ;
- l'identification des possibilités de coopération dans le domaine de la protection de la population civile. »⁵⁵

Aujourd'hui encore, ce traité a des répercussions durables et de nombreux exemples illustrent

⁵² *Cols bleus Marine Nationale*, n°3052, octobre 2016, p. 10-11.

⁵³ Bundeszentrale für Politische Bildung, 50 Jahre Elyse-Vertrag, URL : <http://www.bpb.de/politik/hintergrund-aktuell/153571/50-jahre-elysee-vertrag-21-01-2013>, date de consultation : 26.11.2016.

⁵⁴ Id.

⁵⁵ VON MALTZAN Georg, op. cit., p. 3-4.

dans la pratique son contenu théorique alors décidé.⁵⁶ Soulignons que dans ce même contexte, la France déclare, dans son Livre blanc 2013, son intention d'œuvrer pour une réforme du Conseil de sécurité des Nations unies. Elle souhaiterait que l'Allemagne puisse, elle aussi, occuper un siège permanent au sein de cette institution, ce qui, à cet égard, la placerait sur un pied d'égalité avec la France.⁵⁷

2.3. Répercussions sur la coopération

Dans le cadre des relations franco-allemandes, on constate l'impact particulier de la dimension humaine.⁵⁸ En dépit de points de vue et d'intérêts politiques parfois divergents, « les chefs d'Etat et de gouvernement des deux pays ont constitué des « couples » qui ont permis de conséquentes avancées pour l'Europe et les relations franco-allemandes. »⁵⁹ Cette particularité est perceptible dès l'origine. Le partenariat franco-allemand est dû aux bonnes relations entre Charles de Gaulle et Konrad Adenauer. Jusqu'à nos jours, leurs successeurs ont continué à construire sur cette base.⁶⁰

Au niveau des ministères de la défense, il convient de souligner la coopération actuelle entre les ministres Ursula von der Leyen et Jean-Yves Le Drian. Ensemble, ils sont force d'initiative et de proposition pour une politique de sécurité et de défense commune au sein de l'Europe. Les chefs d'état-major des deux marines, l'amiral Andreas Krause côté allemand et l'amiral Bernard Rogel côté français, maintiennent et font vivre une coopération fructueuse entre les deux pays. Tous deux confirment cette volonté de collaboration qui se traduit par des réunions régulières et aussi par la participation de la frégate « Augsburg » à l'opération Inherent Resolve.

Il importe de souligner dans ce mémoire la création du Conseil franco-allemand de défense et de sécurité. Les bases en furent jetées avec le protocole additionnel du 22 janvier 1988 au Traité de l'Elysée. Instruments d'une action concertée entre les deux Etats, les relations en matière de politique de sécurité et de défense doivent être renforcées.⁶¹ Le Conseil, constitué par les chefs d'Etat et de gouvernement ainsi que les ministres des Affaires étrangères et de la Défense, se réunit au minimum deux fois par an. Les deux ministères des Affaires étrangères et de la Défense sont dans l'obligation formelle de maintenir un échange d'informations permanent ce qui a

⁵⁶ COLARD Daniel, « Le partenariat franco-allemand dix ans après la chute du mur : 1990-2000 », *Revue Défense Nationale*, n°633, juillet 2001, p. 44-47.

⁵⁷ Livre Blanc 2013, p. 21.

⁵⁸ VON MALTZAN Georg, op. cit., p. 3-4.

⁵⁹ Id.

⁶⁰ BIZET Jean (Sénateur), op. cit., p. 13.

⁶¹ DFSVR, vertragliche Grundlagen, URL : <http://www.deutschland-frankreich.diplo.de/Deutsch-Franzosischer,0582.html>, date de consultation : 21.11.2016.

favorisé une meilleure coopération.⁶² Alors qu'initialement, le Conseil, organe à caractère formel, servait de plate-forme auxdits échanges, les contacts au niveau technique se sont entre-temps établis⁶³ au profit d'une communication directe entre les différents interlocuteurs.⁶⁴ En outre, le Conseil compte quatre groupes de travail, dont celui dédié à la coopération militaire (GFACM). Ce dernier est chargé de la concrétisation de projets sur les plans opérationnel et tactique.⁶⁵ Le GFACM est lui-même composé de sept sous-groupes de travail dans lesquels sont représentés les trois armées et les secteurs organisationnels militaires (« Militärische Organisationsbereiche »). A titre d'exemple, les questions d'intérêt naval sont traitées par le sous-groupe « Marine ». Ces structures ont permis de conduire de nombreux projets bilatéraux. La Brigade franco-allemande, l'Eurocorps⁶⁶ et la Force navale franco-allemande sont souvent cités dans ce contexte. Les procès-verbaux de ces réunions de travail, documents classifiés, contiennent des informations sur les actions et les projets de coopération envisagés.

Les structures formelles mises en place ont très fortement aidé au développement d'une coopération étroite. Aujourd'hui encore, elles sont à l'origine de rencontres régulières entre les différents acteurs. D'un côté, cela permet de maintenir les efforts de coopération, mais de l'autre, de telles procédures n'échappent pas à une certaine usure à moins de renouveler les sujets ou les projets traités. Par le passé, des efforts ont été entrepris dans le but de réformer ces modalités de travail.⁶⁷

2.4. Réponse provisoire

Sur la base du Traité de l'Elysée, les relations entre l'Allemagne et la France se sont établies et renforcées durablement avec une vision européenne commune.⁶⁸ Ce partenariat est unique en Europe. Etant donné la coopération structurée, le Conseil franco-allemand de défense et de sécurité, le groupe de travail de coopération militaire avec ses sous-groupes ainsi que la dimension humaine mentionnée précédemment, la profondeur de cette coopération est avérée à tout point de vue.

⁶² VON MALTZAN Georg, op. cit., p. 5.

⁶³ PHILIPPOT Jean-Claude, MILLOTAT Christian, « Le jumelage franco-allemand pour la sécurité de l'Europe », *Revue Défense Nationale*, n°513, octobre 1990, p. 68-69.

⁶⁴ Ibid., p. 6.

⁶⁵ Interview: Die Deutsch-Französische militärische Zusammenarbeit, 17.01.2013, URL : bmgv.de, date de consultation : 21.11.2016.

⁶⁶ CHAULIEU-BONNEAU Christine, « La coopération militaire franco-allemande », *Revue Défense Nationale*, n°599, juin 1998, p. 65.

⁶⁷ VON MALTZAN Georg, op. cit., p. 6.

⁶⁸ SAUZAY Brigitte, « Deutschland - Frankreich : Die Herausforderungen für die gemeinsame Zukunft », Bundeszentrale für politische Bildung, *Aus Politik und Zeitgeschichte*, Beilage zur Wochenzeitung Das Parlament, 20 janvier 2003, p. 4.

Néanmoins, il existe des différences essentielles entre les deux pays en matière de politique de défense.⁶⁹ La France est ouverte aux missions de combat et aux opérations militaires. Le pouvoir conféré au président français lui permet d'engager rapidement des interventions. La France dispose d'un siège permanent au Conseil de sécurité des Nations unies et table sur la dissuasion nucléaire.

De son côté, l'Allemagne a besoin de l'approbation du Bundestag pour toute opération extérieure. Cette procédure ancrée – pour de bonnes raisons d'ailleurs – dans sa constitution est susceptible de freiner, voire de faire avorter des projets ad hoc franco-allemands ou la prise de décisions communes. Cela fait de l'Allemagne un partenaire difficile pour la France. La chancelière allemande ne peut ainsi que difficilement s'engager à court terme vis-à-vis du président français. La France doit en tenir compte dans le calendrier de projets communs et prendre les dispositions adéquates si elle souhaite obtenir la participation de l'Allemagne.

L'avenir nous dira dans quelle mesure l'engagement de l'Allemagne évoluera avec les nouvelles responsabilités définies dans le Livre blanc 2016.

L'orientation géographique et les missions navales des deux marines illustrent d'autres différences. L'Allemagne est fortement engagée dans les actions menées par l'OTAN et l'UE alors que la France, de par sa stratégie de défense « à portée mondiale », l'est davantage dans des opérations nationales et bilatérales. Néanmoins, les profils capacitaires des deux marines présentent de nombreuses similitudes. Ces capacités communes peuvent servir à identifier de nouvelles possibilités de coopération bilatérale. Il serait judicieux d'étudier dans quelles zones géographiques et par quels moyens les deux marines pourraient être complémentaires.

Ces éléments répondent à la question posée en introduction de ce mémoire, à savoir les facteurs positifs et négatifs influençant la coopération franco-allemande.

3. Les relations navales franco-allemandes depuis 1955

Sur la base de la considération des deux pays et de leurs marines, le chapitre suivant se concentre sur les relations maritimes. Le point de départ est la question directrice: « Comment la coopération navale a-t-elle été développée jusqu'ici et dans quels domaines est-elle particulièrement établie ? ».

⁶⁹ BALD Detlef, *Ungenutzte Chancen? : Die deutsch-französische Zusammenarbeit im Meinungsbild der deutschen Bevölkerung*, SOWI-Arbeitspapier Nr. 27, Tagung des Arbeitskreises Militär und Sozialwissenschaften in Saarbrücken, octobre 1989, p. 8.

3.1. Les champs de la coopération navale et leur évaluation

Après exploitation des sources écrites et entretiens, nous avons pu identifier huit formes de collaboration ou de coopération, qui seront présentées et évaluées ci-dessous. Il s'agit des catégories suivantes : formations, échanges de personnels, programmes d'armement, dialogue bilatéral, escales officielles de navires, exercices, jumelages et FNFA (Force Navale Franco-Allemande, en allemand : *DEFRAM / Deutsch-Französischer Marineverband*).

3.1.1. Les formations

Des relations navales franco-allemandes avaient déjà été nouées bien avant la conclusion du Traité de l'Élysée. Comme la marine allemande peinait à ses débuts à recruter des personnels qualifiés, la France a permis l'envoi d'un premier officier de marine allemand à l'École de Guerre Navale (E.G.N.) dès 1956 afin qu'il y suive le cycle le plus prestigieux de formation des officiers de marine.⁷⁰ L'évènement était d'autant plus remarquable que ce premier stagiaire était un ancien officier de la Kriegsmarine.⁷¹

Les échanges réguliers d'officiers ont été institutionnalisés assez rapidement afin de permettre l'accès à l'enseignement militaire supérieur de la marine du pays partenaire. La France a suivi ce principe en 1962 en envoyant un officier de marine à la *Führungsakademie* de la Bundeswehr, fondée en 1957, qui est l'école allemande équivalente.⁷² L'enseignement militaire supérieur français continue encore aujourd'hui à être dispensé à Paris, le seul changement de fond étant son orientation désormais interarmées, effective depuis 1993. L'institution, qui a compté Napoléon et Charles de Gaulle parmi ses anciens élèves, se nomme École de Guerre depuis 2011.

Un autre élément de la mise en œuvre de ces relations a été le lancement, en 1960, de visites mutuelles régulières de stagiaires. Cette pratique permet aux autres officiers de cette formation de haut vol de se faire eux aussi une idée des contenus et missions des forces partenaires et d'avoir un aperçu des différences entre les cultures intellectuelles et de travail, à l'occasion d'exercices programmés durant les stages. Elle favorise en outre une meilleure compréhension culturelle réciproque et offrent des occasions de création de contacts personnels potentiellement utiles pour leurs affectations futures.

C'est à peu près à la même époque que l'Allemagne destine son navire-école *Deutschland* à la

⁷⁰ ROSSIGNOL Benoît, opt. cit., p. 5.

⁷¹ Ibid., p. 8.

⁷² Ibid., p. 10.

formation et qu'elle y embarque un officier instructeur français. En parallèle, en plus d'un élève-officier, l'Allemagne détache elle aussi un officier instructeur sur la *Jeanne d'Arc* en 1971.

Une autre pierre participe à cet édifice que présente la coopération en matière de formation, à savoir l'accord du 25 novembre 1993, contractualise l'échange d'élèves-officiers et d'officiers élèves. Ce programme d'échange reflète l'intention d'entretenir activement les relations entre les deux marines nationales et de promouvoir la compréhension mutuelle.⁷³ C'est ainsi que chaque année calendaire depuis juillet 1993, deux élèves-officiers de chaque partie partent en formation dans le pays d'accueil. Dans l'école navale (*Marineschule*) de Mürwik à Flensburg, les élèves-officiers français accomplissent une formation de base d'un an, un stage pratique sur un bâtiment de surface, et enfin, une formation universitaire dans l'une des deux universités de la Bundeswehr, soit à Munich, soit à Hambourg. Pendant ce cursus, les élèves-officiers sont promus officiers et peuvent obtenir leur diplôme de master. A l'issue de leur formation, ils retournent en France.⁷⁴

En contrepartie, des élèves-officiers allemands partent au Lycée naval de Brest après avoir suivi le cycle de formation initiale allemand de huit semaines. Ils y accomplissent un premier cycle universitaire, qu'on peut considérer comme la suite logique du lycée.⁷⁵ Ensuite, ils suivent le second cycle, axé sur des contenus scientifiques et de lettres, au sein de l'École navale, et finissent par embarquer pendant huit mois pour un stage pratique. Les officiers terminent cette formation par un diplôme d'ingénieur dans l'une des nombreuses spécialisations proposées.⁷⁶ Ensuite, ils retournent en Allemagne pour compléter leur spécialisation.⁷⁷ Ainsi, les élèves-officiers / officiers passent cinq à six années dans leur pays d'accueil.

Ces dernières années, la marine allemande a eu des difficultés à recruter suffisamment de volontaires pour ce programme d'échange. Par conséquent, aucun élève-officier allemand n'a pu être envoyé en France ni en 2014 ni en 2015.⁷⁸ Parmi les raisons, citons entre autres les exigences élevées en matière de connaissances linguistiques, indispensables durant le premier cycle à dominante scientifique et mathématique, et le défi personnel que représente une formation aussi longue dans le pays voisin. Ce problème a été traité avec succès entretemps, grâce à un voyage d'information d'une semaine organisé pendant la formation des officiers.⁷⁹

⁷³ AUTORENTEAM, « 50 Jahre Elbsee-Vertrag. Die gemeinsame Offiziersausbildung der deutschen und französischen Marine », *MarineForum : Zeitschrift für maritime Fragen*, n°5, 2003, p. 42.

⁷⁴ Id.

⁷⁵ KNECHT Karsten, « Der deutsch-französische Offiziersaustausch : Zwischenbilanz und Vision », *MarineForum : Zeitschrift für maritime Fragen*, n°7/8, 2003, p. 43.

⁷⁶ BAUMERT Fabian, « Blick auf die École navale : 15 Jahre Deutsch-Französischer Offizieranwärtertausch der Marine », *MarineForum : Zeitschrift für maritime Fragen*, n°1-2, 2008, p. 22.

⁷⁷ Id.

⁷⁸ SCHNEIDER, André (Korvettenkapitän), entretien.

⁷⁹ Id.

« Depuis 1993, la marine allemande a détaché 33 élèves officiers qui ont suivi la formation française des officiers. En 2017, deux autres, issus la promotion allemande Crew VII/2016, s'y joindront. 23 officiers allemands ont effectivement achevé la formation française. La France, de son côté, a détaché 43 élèves officiers pour qu'ils participent à la formation allemande des officiers. »⁸⁰

Évaluation :

De plus, la formation de l'officier est confiée à la gestion du partenaire depuis le début. Un élève-officier français part en Allemagne dès le début de sa formation pour revenir comme officier dans sa marine nationale après presque six années de formation allemande – entièrement formé et opérationnel, mais selon le modèle et les référentiels allemands. Bien entendu, les élèves-officiers allemands reçus à l'École navale vivent un processus analogue dans l'autre sens. Durant les premières années, les avis quant aux chances d'une bonne intégration ultérieure des officiers formés par le pays partenaire dans les forces de leur pays d'origine étaient certainement plus partagés qu'aujourd'hui.⁸¹ Elle comporte en effet un certain risque puisqu'en sortant de l'École navale, l'élève-officier français obtient un statut comparable avec celui d'un militaire de carrière [*allemand*], dont le contrat ne peut pas être résilié même si le projet a été un échec. Quant aux élèves-officiers allemands, leur recrutement est et demeure contractuel. Ils peuvent faire acte de candidature pour devenir militaires de carrière par la suite. Il s'ensuit que la marine allemande forme des officiers de carrière français, en tenant compte de leur statut national particulier. À travers cette particularité s'exprime la force de la confiance acquise puisque les réalisations ont fait leur preuve sur le terrain et qu'elles sont pleinement reconnues.

Les officiers ne subissent aucun handicap lors de leur carrière ultérieure ; bien au contraire, ils sont des candidats de choix pour des affectations ayant trait à la coopération bilatérale. Les anciens stagiaires sont des ambassadeurs en uniforme blanc, qui, une fois rentrés dans leur pays, peuvent communiquer sur leur expérience et assumer une fonction de multiplicateur. Ils maîtrisent la langue, comprennent la culture et la structure hiérarchique de l'autre, ont d'excellents réseaux et la connaissance du système d'en face. Ces qualités font qu'ils peuvent aider à établir des relations de confiance mutuelle, à assurer l'échange d'expériences et d'informations et à conseiller les décideurs, en particulier pour les prises de décision politiques.

⁸⁰ ROSSMANN, Andreas (Fregattenkapitän), entretien.

⁸¹ LAUNAY Jacques (Amiral), entretien.

Depuis 1993, chaque année en principe, deux élèves-officiers allemands et deux élèves-officiers français ont été envoyés dans ces formations. Ceux parmi eux qui ont réussi sont pour la plupart restés fidèles aux forces navales, et certains y occupent des postes de commandement et de décision.

La formation internationale de type académique à l'École de guerre est également reconnue comme élément de carrière. Actuellement, cette formation croisée est suivie par quatre officiers, dont deux terriens, un membre de l'armée de l'air et un officier de marine.

En conclusion, il s'avère que l'action commune illustre parfaitement la confiance mutuelle dans les valeurs et les structures pédagogiques du partenaire. D'après l'Amiral Rogel, ces échanges créent « un lien fort et durable entre [les deux] marines. Une fois de retour au sein de leur marine, ces jeunes officiers sont en mesure de faire bénéficier l'ensemble de leur entourage professionnel de cette expérience particulièrement riche. Cette formation croisée participe très largement à améliorer notre connaissance mutuelle. »⁸² Il n'y a pas, à l'heure actuelle, d'autre marine européenne avec un programme de formation aussi approfondi.

3.1.2. Les échanges de personnels

Un second élément de la coopération franco-allemande concerne les échanges d'officiers et d'officiers mariniers. Ces échanges se concrétisent par l'affectation de personnels de l'un des pays à des postes d'officier d'échange, d'officier supérieur, d'officier de liaison ou comme membre d'équipage à part entière sur un navire appartenant au pays partenaire, et fonctionnent dans les deux sens.

Dans le cadre de l'accord précité sur l'échange d'élèves-officiers et d'officiers élèves, un officier d'échange est affecté par la France pendant deux ans à la *Marineschule Mürwik* de Flensburg, pratique permanente depuis 1993. De même, un officier allemand est affecté pendant deux ans à l'École navale de Brest. L'un comme l'autre, chacun dans son pays d'accueil respectif, y intervient comme chef de section.⁸³ Ils y assument donc une fonction de supérieur hiérarchique, avec l'autorité que ce rôle leur confère vis-à-vis des élèves-officiers de la nation d'accueil.

Avant le désarmement du navire-école français *Jeanne d'Arc*, celle-ci accueillait également à son bord un officier instructeur allemand.

⁸² ROGEL Bernhard (Amiral), Interview Cols Bleus, URL : marine.de, date de consultation : 25.11.2016.

⁸³ AUTORENTEAM, opt. cit., p. 43.

L'accord entre les deux pays concernant l'échange d'officiers instructeurs entre l'École navale et la *Marineschule Mürwik* remonte à l'année 1965. L'accord du 15 janvier 1965 est essentiellement dédié à la coopération, aux efforts pour promouvoir l'acquisition de connaissances linguistiques et techniques et à l'émergence de liens d'amitié. À l'époque, l'échange se résumait à des séjours de quatre semaines par officier d'échange.⁸⁴

Actuellement, deux officiers d'échange allemands font partie de la flotte amphibie française dans le cadre d'un programme d'échange de personnels (PEP). L'un d'entre eux sert comme officier opérations dans l'état-major de la flottille tandis que l'autre est officier de navigation sur un bâtiment amphibie de la classe Mistral. Leur présence doit permettre d'élargir une expertise existante dans ce domaine pour l'utiliser ensuite dans la marine allemande. Par ailleurs, un officier d'échange français servait encore récemment dans la 7^e Escadrille de patrouilleurs rapides (7. Schnellbootgeschwader) dissoute depuis novembre 2016 et un autre dans la 1^{re} Escadrille de corvettes allemande (1. Korvettengeschwader).

Ces officiers d'échange sont affectés à des postes inscrits dans les référentiels en effectif et en organisation dans chacune des deux marines.⁸⁵ Ainsi, ils participent à toutes les activités des unités navigantes, sauf en cas de conflit avec leurs intérêts nationaux (soit des opérations actives de type mission de combat ou de police dans lesquelles le pays d'origine ne souhaite pas prendre part).⁸⁶

Tout aussi régulièrement, des officiers d'échange sont envoyés pour deux ans dans les bureaux ministériels de la marine. Ils y occupent des postes de sous-chef de bureau et participent au travail rédactionnel. Ce faisant, ils sont dans l'obligation de s'approprier les visions nationales du pays d'accueil et de plaider en ce sens avec toute leur force de conviction, par exemple lors de réunions internationales.⁸⁷ Il arrive donc qu'un officier français et un officier allemand se retrouvent côte à côte en réunion de groupe de travail de l'OTAN et que c'est l'officier français qui représente la position allemande alors que son collègue allemand fait l'inverse, chacun dans le cadre de son poste.⁸⁸

⁸⁴ Vertrag zwischen den beiden Verteidigungsministern vom 15. Januar 1965.

⁸⁵ LIEDKE Klaus, « Personalaustausch mit anderen Marinen », *MarineForum : Zeitschrift für maritime Fragen*, n°12, 1993, p. 437-438.

⁸⁶ Vereinbarung über den Austausch von Offizieren der Marine vom 31. März 1989.

⁸⁷ PANKNIER Lutz, « „Faiseur ou Penseur?“ : Erfahrungen eines deutschen und eines französischen Austauschoffiziers », *Europäische Sicherheit*, n°7, 2002, p. 16.

⁸⁸Ibid., p.17.

En outre, chacune des deux académies militaires, à savoir la *Führungsakademie* de la Bundeswehr et l'École de guerre, a son officier de liaison. Ce dernier n'est pas qu'un représentant officiel des forces auprès du pays d'accueil, mais participe aussi pleinement à l'activité pédagogique.

L'un des rares officiers-mariniers d'échange sert dans l'École de maistrance de la marine nationale à Brest comme instructeur des jeunes soldats de la marine qui se destinent à devenir officiers-mariniers.⁸⁹

Le sous-groupe « Marine » du groupe de travail franco-allemand « Coopération militaire » (GFACM) est un autre lieu où se mettent en place des projets d'échange de personnel à plus petite échelle et sur des durées déterminées. À titre d'exemple, citons l'échange de personnel supplémentaire concernant des candidats pilotes de l'hélicoptère Sea Lynx. Il s'agissait de l'envoi, en 2007, d'un candidat pilote en formation de pilote d'hélicoptère en France, où il a ensuite été intégré dans une escadre française. En contrepartie, en été 2006, la France a détaché un pilote de Sea Lynx à Nordholz comme instructeur. De plus, au milieu de l'année 2006, un officier marinier supérieur des transmissions a été formé sur un Atlantique 2 en France, lequel personnel a ensuite été affecté à Nîmes-Garons pendant 2 ou 3 ans. Enfin, un pilote allemand a également été employé sur un Falcon 50. De plus, un échange régulier de pilotes avait été instauré à l'époque où les deux pays utilisaient le même type d'avion, le Breguet Atlantic.

Évaluation :

L'échange de personnels est une autre valeur sûre de cette coopération bilatérale. Il se base sur un accord rattaché au Traité de l'Élysée (voir chapitre 2.2.) et qui met l'accent sur l'intensification des échanges de personnel entre les forces armées.

L'éventail des activités présentées ci-dessus montre la densité des réseaux établis entre les deux marines.⁹⁰ Les officiers d'échange peuvent être intégrés d'une part aux équipages des bâtiments, et de l'autre aux instances ministérielles.⁹¹ Sur ces postes, ils sont chargés de rôles de confiance puisqu'ils affichent et défendent les positions nationales du pays hôte face aux pays tiers. « Bien

⁸⁹ LEONHARD Nina, GAREIS Sven Bernhard (édit.), opt. cit., p. 65.

⁹⁰ Note: Il y a également un capitaine de vaisseau affecté sur le post du N7 à FRMARFOR à Toulon. Mais, ce n'est pas un post d'échange franco-allemande. FRMARFOR fait partie de la structure des forces de l'OTAN. L'Allemagne comble ce post dans le cadre de l'OTAN.

⁹¹ BOURHIS Jean-Yves, « Coopération militaire franco-allemande », *Revue Défense Nationale*, n°669, novembre 2004, p. 48-49.

que l'Allemagne et la France entretiennent également des programmes d'échange de personnel avec d'autres États, y compris jusqu'au niveau ministériel, les relations entre ces deux pays sont particulièrement étroites, et les postes concernés par ces affectations croisées également très exclusifs. »⁹²

3.1.3. Les programmes d'armement

Parmi les projets de coopération à citer dans cette catégorie, il y a entre autres l'acquisition de dragueurs de mines de la classe *Vege sack*, construits en France. Entre 1959 et 1960, six navires de ce type ont rejoint la flotte de la marine allemande. Ce projet était jadis l'un des fleurons de la coopération navale franco-allemande.⁹³ Citons encore le projet du patrouilleur maritime Breguet Atlantic, issu d'un consortium d'entreprises françaises, allemandes, néerlandaises, italiennes et belges, et l'achat de patrouilleurs lance-missiles de la classe *Tiger*.⁹⁴ Ces derniers ont été construits en France en coopération avec le chantier naval allemand Lürssen Werft.⁹⁵ Au début des années 70, la marine allemande a acheté des missiles antisurface français du type MM-38 Exocet.

Le développement et l'acquisition de l'hélicoptère embarqué de type NH 90 est un autre exemple, contemporain cette fois-ci, de projet commun. Cet hélicoptère polyvalent a été développé pour le compte de l'Allemagne, de la France, de l'Italie et des Pays-Bas par NH Industries. La version allemande de l'hélicoptère naval, MH 90, est très proche de son homologue français.

Évaluation :

La catégorie des programmes d'armement n'est mentionnée que de manière succincte dans le présent mémoire, et à titre de rappel. Dans le domaine des forces navales, il n'existe actuellement aucun projet exclusivement bilatéral de l'ordre de la construction d'une frégate ou d'un navire amphibie. En ces temps de pénurie budgétaire, les projets d'une telle envergure sont plutôt initiés dans un cadre multinational. Sur le plan bilatéral, il est plus probable qu'une nation achète, auprès de l'autre, un type de navire ou bâtiment pouvant être intégré dans la flotte existante et déployé dans ses zones d'opérations. Alors que l'Allemagne a besoin d'unités

⁹² Id.

⁹³ ROSSIGNOL Benoît, *opt. cit.*, p. 22.

⁹⁴ MAURER Horst-Dieter, « Die Beziehungen zwischen der deutschen und der französischen Marine », *Bundeswehr - Informationen für die Truppe, Innere Führung*, n°1, janvier 1983, p. 85.

⁹⁵ *Ibid.*, p. 23.

supplémentaires adaptées à la Baltique et aux mers bordières, la France aurait plutôt besoin de navires pour ses opérations en Méditerranée ou dans l'espace africain.

La France et l'Allemagne se retrouvent généralement dans des programmes d'armement comme deux parmi plusieurs partenaires impliqués dans un projet commun. Le projet de l'hélicoptère embarqué du type NH 90 en fournit un exemple. Or, dans le cadre de ce projet s'ouvrent des possibilités de coopération bilatérale concernant la mutualisation de la formation des équipages et personnels de maintenance, ou l'échange d'expériences acquises en phase d'exploitation grâce à des officiers d'échange. Il serait même envisageable qu'un hélicoptère français de ce type puisse être embarqué en appui sur une frégate allemande, ou vice-versa.

3.1.4. Le dialogue bilatéral

La coopération navale se manifeste également à travers les rencontres semestrielles du sous-groupe « Marine » du GFACM (voir chapitre 2.3). Ce forum est une plate-forme pour l'échange d'informations, l'actualisation de doctrines navales, et aborde les projets actuels, les objectifs conjoints et les possibilités de coopération.

De plus, les chefs d'état-major de la marine se rencontrent pour des échanges au niveau du commandement afin de mettre en œuvre les directives politiques, identifier des intérêts communs et faire avancer la coopération bilatérale sous forme de feuilles de route.

Évaluation :

Le sous-groupe « Marine » est une institution permanente et peut être considéré comme le niveau exécutif du GFACM. Sa raison d'être consiste à traduire des intérêts politiques opérationnalisés par le biais d'une coopération maritime à planifier, à organiser et à mettre en œuvre. Il reste néanmoins que les représentants siégeant dans ce sous-groupe de travail sont intégrés dans leur chaîne de commandement nationale. Ils sont en liaison avec leur état-major des armées national, ce qui maintient leur subordination aux relations hiérarchiques de leur état-major. Ainsi, la coopération franco-allemande n'est qu'un domaine de responsabilité parmi bien d'autres. « Les arrangements sont fixés lors des rencontres institutionnalisées à l'aide d'accords bilatéraux et par des négociations entre différents niveaux hiérarchiques (avec l'état-major des armées) au sein de chaque structure nationale. »⁹⁶ Ce forum revêt par conséquent un caractère formalisé, qui est subordonné aux intérêts nationaux. Aucune imbrication au niveau des

⁹⁶ Ibid., p. 81.

personnels participants n'a pu être constatée dans ce groupe de travail.⁹⁷

Un avantage qu'on reconnaîtra à ce forum est l'interfaçage entre les strates politique et militaire. Quant aux contenus traités, le GFACM est placé sous l'autorité du Conseil franco-allemand de défense et de sécurité.

3.1.5. Les escales officielles de navires

Après les années de début de la marine allemande, où le nombre de visites officielles dans les ports était limité du fait de la rareté des bâtiments navals, ces escales se sont continuellement multipliées au fur et à mesure que la flotte allemande s'étoffait. Suite à l'installation du premier attaché naval à Paris, ces visites se sont encore intensifiées davantage, et la partie française a elle aussi envoyé des navires aux événements importants, tels que la semaine de Kiel.

Évaluation :

Même si les escales officielles ne participent pas directement à la coopération maritime, la fréquence de ces événements leur confère tout de même une visibilité particulière vis-à-vis de la population et des médias. Elles sont plutôt l'expression du lien qui unit les partenaires.⁹⁸

En raison du taux de sollicitation des unités navales des deux nations, le nombre de ces visites a baissé. Elles ont désormais lieu dans le cadre des exercices mais perdent de cette manière le caractère de « visites individuelles » officielles.

3.1.6. Les exercices

Des exercices conjoints ont toujours eu lieu dans le passé. La plupart d'entre eux ont un format international et se déroulent dans le cadre de l'OTAN. Même pendant la période où la France n'appartenait pas aux structures militaires de l'OTAN, des unités françaises y ont régulièrement participé en tant qu'invités.⁹⁹ On n'oubliera pas non plus l'existence d'exercices bilatéraux dans le cadre de la Force navale franco-allemande FNFA.

Dans des revues dédiées à la marine, une recherche bibliographique a mis au jour entre autres trois articles au sujet de l'embarquement d'hélicoptères allemands de type Sea King sur des bâtiments français. Ces hélicoptères ont en effet embarqué pour des manœuvres sur le porte-avions français *Foch* en 1998¹⁰⁰, sur le transporteur de chalands de débarquement (TCD) *Foudre*

⁹⁷ Id.

⁹⁸ Ibid., p. 16.

⁹⁹ Ibid., p. 17.

¹⁰⁰ PILZ Robert, « PEDRO Ready - Deutscher Sea King-Hubschrauber auf französischem Flugzeugträger Foch », *Blaue Jungs*, n°9, September 1998.

en 1999, et sur le porte-avions *Charles de Gaulle* en 2001¹⁰¹. Les équipages de ces hélicoptères ont été pleinement intégrés dans le fonctionnement courant et recevaient comme attribution le rôle d'hélicoptère *PEDRO*. Celui-ci demande à l'hélicoptère de se mettre en vol stationnaire au moment des décollages et atterrissages des avions afin de pouvoir intervenir pour le sauvetage du pilote en cas d'échec de l'une des manœuvres au catapulte. La procédure de sauvetage française prévoit également la présence d'un plongeur. Ce dernier, qui appartenait à l'unité française, a donc été à son tour intégré dans l'équipage d'hélicoptère allemand.¹⁰²

En matière de guerre des mines, les marines collaborent régulièrement dans le cadre de l'opération *Channel Ordnance Disposal* (COD). Il s'agit d'un programme annuel destiné à l'élimination de vieilles munitions dans la Manche, qui se prête bien au développement de l'interopérabilité.¹⁰³

À l'heure actuelle, les deux marines sont fortement sollicitées par leurs engagements opérationnels, ce qui empêche de programmer des exercices bilatéraux d'envergure. Pour pallier à cet état de fait, on cherche à mettre en place des exercices plus modestes, tels que les *Passex* (*Partnership at Sea Exercise*) durant un transit à destination ou en provenance d'un théâtre.

Évaluation :

Outre leur forte teneur symbolique, les exercices conjoints renforcent la capacité d'interopérabilité. Cette dernière est importante pour pouvoir mettre en œuvre ensemble des consignes politiques avec des délais de préavis courts. Comme les deux marines nationales fonctionnent sur la base des principes et standards de l'OTAN au niveau tactico-opérationnel, elles n'ont pas de mal à coopérer à tout moment dans le cadre d'exercices internationaux tout en maintenant à la hauteur le niveau d'interopérabilité.

3.1.7. Les jumelages

Spontanément, le terme de jumelage pourrait évoquer les nombreuses associations entre communes qui ont fleuri après la Seconde Guerre mondiale. C'est cette même idée qui a présidé aux jumelages sur le plan des marines. En effet, plusieurs jumelages ont été conclus entre les deux marines nationales ; nous allons les évoquer ci-dessous, sans toutefois prétendre à l'exhaustivité. Les informations présentées ont été acquises par la recherche bibliographique.

¹⁰¹ Marineforum n°7/8, 2001, p. 35.

¹⁰²DIENST Christian, « Als „Pedro“ im Einsatz », *Truppenpraxis/Wehrausbildung*, n°10, 1998, p. 644.

¹⁰³ ROGEL Bernhard (Amiral), Interview Cols Bleus, URL : marine.de, date de consultation : 25.11.2016.

Le premier jumelage officiel a été fondé le 14 juillet 1965 à Cuxhaven, en associant la 1^{re} Escadrille de Dragage et de Forces Côtières (1^{re} Esdra) de Cherbourg à la 6^e Escadrille de dragage allemande (6. Minensuchgeschwader) de Cuxhaven. C'était le commandant de la 1^{re} escadrille française qui avait eu cette idée, en s'inspirant du modèle des jumelages de villes, et son initiative fut accueillie avec enthousiasme par la partie allemande. La date du 14 juillet était choisie exprès afin de renforcer encore la symbolique de ce jumelage. La cérémonie était présidée par le commandant en chef de la flotte allemande de l'époque, le Vice-amiral d'escadre Gerlach.

Tant qu'a duré ce jumelage, un navire était intégré chaque année dans l'escadrille jumelée pendant quatre semaines.¹⁰⁴ Ces échanges ont été une contribution majeure à l'établissement d'un climat de confiance et de coopération.

Les premiers concernés étaient les dragueurs de mines, puis, après l'introduction de chasseurs de mines dans les deux marines, exclusivement ces derniers. Le jumelage s'est poursuivi sous cette forme pendant 20 ans. Après la dissolution de la 1^{re} Esdra par intégration dans la Flottille du Nord, et suite au regroupement de l'ensemble des chasseurs de mines allemands dans la 4^e escadrille de dragage (4. Minensuchgeschwader), ce jumelage a été transféré en 1985 à la Flottille du Nord et à la 4^e Esdra allemande. C'est ainsi que le lien a pu continuer de fonctionner. Suite à la réorganisation des forces de guerre de mines françaises et la dissolution des flottilles (équivalent approximatif des *Geschwader* allemands) qu'elle a entraînée, le jumelage jadis confié à la Flottille du Nord a été repris par la Force de guerre des mines. L'étape suivante a été le transfert du jumelage à la flottille de GDM allemande en 1993, puisque le 4^e Esdra allemand a été dissous et que la flottille de guerre des mines allemande a elle aussi été réorganisée.¹⁰⁵

En 1987, un jumelage a été instauré entre le dragueur de mines rapide *Skorpion* et le *CMT Andromède* français de la 25^e Division de Chasseurs de Mines, à l'initiative du commandant de la 1^{re} Esdra allemande.

Enfin, le 30 septembre 1998, un jumelage a vu le jour entre la compagnie de plongeurs-démineurs allemande basée à Eckernförde et le Groupe de plongeurs démineurs de la Manche, de Cherbourg. Ces deux entités ont travaillé ensemble chaque année pendant deux semaines au cours d'un exercice. Il s'agissait en fait d'un lien créé plusieurs années avant cette date, que l'accord de jumelage est venu formaliser.

¹⁰⁴ ROSSIGNOL Benoît, opt. cit., p. 20.

¹⁰⁵ Grundlegendokument der Flottille der Minenstreitkräfte zur Übertragung der Patenschaft, vom 05. April 1993.

Évaluation :

Malgré les restructurations continues des forces navales, il y a toujours eu un esprit d'engagement en faveur du transfert de tels jumelages à d'autres escadrilles ou au niveau des flottilles. Il apparaît clairement que cette coopération bilatérale est appréciée par les soldats de la marine, tout comme les liens qui unissent les marines française et allemande, en particulier chez les spécialistes de la guerre de mines.

3.1.8. FNFA

La Force Navale Franco-Allemande a été créée en 1991 pour mettre en place une formation conjointe en mer. Contrairement à la structure permanente d'une Brigade franco-allemande, il s'agit d'un dispositif composé d'unités françaises et allemandes qui se constitue une fois par an pour des exercices, son format variant en fonction de l'objectif des entraînements et de la disponibilité des plates-formes navales.¹⁰⁶ Alors que pendant ses premières années d'existence, le groupement servait exclusivement à des fins d'entraînement et de formation, le spectre de ses attributions a été élargi en 1996 par un accord initié par la partie française, qui prévoit également des missions de gestion de crises.

Dans le passé, cette force navale a été déployée deux fois en mission. En 2003 et 2004, elle a été placée sous le commandement opérationnel du *Commander Combined Task Force 150* dans le cadre de l'opération Enduring Freedom.¹⁰⁷

L'ancien chef de la marine nationale française, l'Amiral Bernard Rogel, décrit l'activation de la FNFA comme issue « d'une volonté partagée entre nos deux marines d'être capables de conduire ensemble des opérations navales avec un haut niveau d'intégration. Cette période d'interaction permet aux équipages, qui se côtoient déjà dans le cadre de l'OTAN ou de l'UE, de renforcer leur connaissance mutuelle et d'échanger leurs savoir-faire opérationnels. »¹⁰⁸ Le commandement au niveau opérationnel est généralement assumé à tour de rôle et confié à la nation hôte.

Du fait d'engagements opérationnels autres, la FNFA n'a pas réussi à se réunir pendant les années 2014, 2015 (à part un Passex d'une semaine entre la frégate *Karlsruhe* et des unités françaises) et 2016. La dernière activation de la FNFA date donc de mai 2013, avec l'exercice multinational SPONTEX 2013, c'est-à-dire un exercice de chasse sous-marine impliquant les marines du Portugal, de la Pologne, de la Grande-Bretagne, de la Belgique et du Canada. Du côté

¹⁰⁶ DELORT-LAVAL Thibaut, opt. cit., p. 54.

¹⁰⁷ Id.

¹⁰⁸ ROGEL Bernhard (Amiral), Interview Cols Bleus, URL : marine.de, date de consultation : 25.11.2016.

allemand, les participants étaient le BSL *Frankfurt am Main* et les deux frégates *Bremen* et *Emden*, et du côté français, le TCD *Siroco* (comme bâtiment de commandement), la frégate *Primauguet* et le patrouilleur de haute-mer *Commandant l'Herminier*. L'activation de la force navale était placée sous le signe du 50^e anniversaire du Traité de l'Élysée.

En 2006, la FNFA a servi pour la première fois à une formation conjointe d'officiers en mer, dans le cadre d'un exercice de trois semaines. Environ 180 élèves-officiers répartis sur les cinq navires participants ont été entraînés à des fonctions différentes. Le groupe français *Jeanne d'Arc* et le groupe d'entraînement opérationnel allemand ont réalisé des opérations communes et étudié les pistes d'amélioration pour la formation des officiers et élèves-officiers en mer grâce à la synchronisation des campagnes de formation, la coopération en mer, les échanges partiels des équipages et des visites de ports communes. Ce schéma a continué de fonctionner en 2007, toutefois sans activation officielle de la FNFA.

Évaluation :

Dans le passé, la Force navale franco-allemande a certainement été un instrument utile pour la mutualisation de certaines formations. Elle a permis de renforcer et de prouver l'interopérabilité des deux marines nationales. En particulier, la marine nationale française a pu profiter de ces exercices conjoints avec une marine opérant suivant les procédures de l'OTAN tant qu'elle n'était pas revenue dans les structures militaires otaniennes.

Sans aucun doute, la coopération des deux nations est également valorisée sur le plan symbolique par la FNFA. Ce point explique peut-être en partie pourquoi l'activation respectivement la désactivation de cette force navale s'est toujours faite en la présence d'autorités militaires haut placées, comme les chefs d'état-major, avec un impact médiatique conséquent.

Cependant, il a été difficile d'activer la force pendant ces dernières années en raison des obligations opérationnelles de part et d'autre. Il est possible d'en déduire que la FNFA ne figure pas parmi les plus grandes priorités des forces navales, et que son rôle est désormais épuisé. Un argument qui soutiendrait cette vue serait que les deux marines sont aujourd'hui capables *ad hoc* d'une coopération interopérable et d'une réalisation de missions communes. L'exemple de la frégate *Augsburg*, qui a été intégrée plusieurs mois durant dans un groupe aéronaval français sans avoir auparavant accompli ni formation conjointe ni manœuvre bilatérale, plaide en faveur de cet argument. La preuve de cette capacité suggère un questionnement si la force navale est actuellement utile, et dans l'affirmative, pour quel emploi ? Lorsque l'on se penche sur les

orientations géopolitiques des deux marines, cette approche est confortée. L'Allemagne continue de se positionner sur un axe prononcé EST-OUEST¹⁰⁹ et perçoit un potentiel de menace dans la région baltique (généré par la Russie), alors que la marine française s'engage surtout vers le sud (Méditerranée, Afrique). Quel intérêt aurait ainsi la marine nationale française à accompagner un exercice interarmées en mer Baltique, et quel intérêt y aurait-il pour la marine allemande dans l'activation d'une force navale destinée par exemple à la lutte contre la piraterie dans le Golfe de Guinée ? Il serait plus logique de songer à une activation dans le cadre d'une mission européenne dans la Méditerranée, qui viserait par exemple la lutte contre les passeurs et les réseaux de traite des êtres humains. Mais même cet exemple ne parvient pas à donner du sens à la FNFA : comme les deux marines nationales sont déjà interopérables en franco-allemand, une coopération commune dans le cadre d'une mission de l'UE conduite avec d'autres partenaires pourrait être envisagée.

Une caractéristique de cette force navale qu'il convient de ne pas sous-estimer est la valeur de symbole qu'elle véhicule. La France et l'Allemagne sont considérées comme un couple qui joue le rôle de moteur de l'Union européenne.¹¹⁰ Une telle force conjointe aurait donc une portée symbolique capable d'animer d'autres forces navales à s'investir sur le plan maritime.

Par principe, les forces navales françaises et allemandes peuvent activer la FNFA à tout moment. On sera peut-être bien inspiré si on renonçait à l'ambition de fournir simultanément plusieurs unités maritimes, pour accepter et activer une formation composée, par exemple, uniquement de deux frégates.

Si au contraire la conclusion était que la Force navale franco-allemande a déjà accompli tous ses objectifs, une réflexion serait à mener pour savoir si la possibilité d'une activation future doit être maintenue. Un tel maintien pourrait être motivé par la conservation des acquis communs et d'une capacité opérationnelle conjointe à réagir aux réquisitions politiques par la mise à disposition d'une force navale commune.¹¹¹

3.2. Synthèse de la coopération navale

Les champs de coopération qui ont été présentés et évalués ci-dessus répondent à la question posée dans ce chapitre, à savoir quelle forme a pris la coopération navale jusqu'à présent.

¹⁰⁹ SCHMITT-RAISER Ralf (Kapitän zur See), entretien.

¹¹⁰ IRONDELLE Bastien, KEMPIN Ronja, « La coopération franco-allemande à l'épreuve », *Revue Défense Nationale*, n°700, août/septembre 2008, p. 30.

¹¹¹ LAUNAY Jacques (Amiral) et MÉLAINE Yves (Amiral), entretien.

L'étape suivante aborde la seconde partie de la question en déterminant les secteurs où cette coopération est particulièrement bien consolidée.

Ensuite, la perspective est élargie à d'autres partenariats, et le chapitre se termine par une discussion de la notion de coopération telle que définie dans ce mémoire et son applicabilité aux relations navales franco-allemandes.

3.2.1. Les piliers de la coopération navale

Les relations navales franco-allemandes se manifestent par les huit champs de coopération traités, ci-après appelés les piliers de la coopération navale. Le Traité de l'Élysée, qui a donné, et donne toujours, sa dynamique à cette coopération de par sa vocation, en constitue le socle. Vu dans sa globalité, la coopération maritime dispose donc d'une assise large.

Les évaluations individuelles des différents champs de coopération qui figurent au chapitre précédent rendent compte de ces relations aux niveaux des ressources humaines, des opérations et de la politique d'armement.

Il ne faudra pas oublier que les possibilités de coopération ne se sont élargies que suite à la montée en puissance des forces navales allemandes et aux bases créées par le Traité de l'Élysée, pour être ensuite développées par consentement mutuel des partenaires.

La formation, les échanges de personnels, les programmes d'armement, le dialogue bilatéral, les escales officielles de navires, les exercices, les jumelages et la Force navale franco-allemande sont à la fois le fruit de cette coopération et le symbole d'un partenariat permanent, qui vise le long terme.

À souligner particulièrement, d'une part la formation : en effet, la formation commune croisée des officiers est unique, une preuve de la confiance mutuelle, et susceptible de servir d'exemple à une formation conjointe européenne des officiers.

D'autre part, mentionnons les échanges de personnels, en privilégiant les soldats qui ont déjà accompli un module de formation dans le pays partenaire. « Ils permettent d'entretenir un dialogue étroit dans certains domaines d'intérêt commun, de sorte que les marines s'enrichissent mutuellement. [...] [Il s'agit d'] une occasion privilégiée pour l'échange des bonnes pratiques et pour resserrer les liens entre [les] organisations. »¹¹² Cet échange se solde par une imbrication profonde entre différents niveaux de l'activité militaire. Les contacts au quotidien et les résultats du travail sont la preuve que cela marche.

« Sous l'influence commune de [...] la formation des officiers, des stages des académies

¹¹² ROGEL Bernhard (Amiral), Interview Cols Bleus, URL : marine.de, date de consultation : 25.11.2016.

militaires et des programmes d'échange de personnels se forme ainsi un groupe d'officiers hautement qualifiés qui conviennent parfaitement pour une affectation aux interfaces de la coopération entre les deux forces armées. »¹¹³ Notons au passage que l'armée de l'air n'a suivi le mouvement des échanges de longue durée qu'en 2003, et que l'armée de terre s'y est seulement mise en 2007. La marine a donc été le précurseur en la matière.

Le troisième pilier à souligner est la Force navale franco-allemande, dont la raison d'être est peut-être moindre aujourd'hui, en raison d'une coopération interopérable pleinement établie, mais dont la valeur de symbole ne doit pas être sous-estimée.

Pour le dire avec les mots du chef d'état-major de la marine nationale allemande, « la coopération entre les marines allemande et française [...] [s'est] étoffée pendant les dernières années grâce à un grand nombre d'activités et [...] [a] atteint un standard élevé et reconnu par les deux parties. Cela vaut aussi bien dans le domaine de la formation et des exercices, que l'on peut considérer actuellement comme le centre de gravité de la coopération franco-allemande, que dans celui des participations communes à des missions multinationales telles qu'ATALANTA, ou aux forces navales permanentes de l'OTAN. La Force navale franco-allemande (FNFA) mérite ici une mention particulière et illustre plus que parfaitement l'excellente coopération avec la marine nationale française. »¹¹⁴ Cette coopération vise à pouvoir répondre conjointement aux défis futurs et à assurer l'avenir des forces armées. Les deux marines nationales sont en effet confrontées à des conditions de travail identiques. « La pénurie des ressources – en particulier budgétaires et humaines – contraste avec une multitude de missions couvrant un spectre dont l'ampleur n'a nullement diminué. »¹¹⁵

3.2.2. Regard sur les relations franco-allemandes

Une discussion des relations navales franco-allemandes offre non seulement la possibilité d'en débattre selon une approche bilatérale, mais aussi d'élargir la perspective en analysant la question si la France et l'Allemagne entretiennent des partenariats aussi profonds avec d'autres pays également. D'un point de vue très différent, une évaluation de la coopération navale franco-allemande vue par d'autres pays européens serait tout aussi envisageable. Le présent chapitre donnera la priorité au premier des aspects précités, dont l'intérêt est ici prépondérant.

¹¹³ LEONHARD Nina, GAREIS Sven Bernhard (édit.), op. cit., p. 66-67.

¹¹⁴ KRAUSE Andreas, *Interview InspM für französische Medien*, URL : marine.de, date de consultation : 18.10.2016, p.3.

¹¹⁵ Id.

La coopération franco-allemande en matière militaire est peut-être la plus étroite parmi toutes celles qui fonctionnent entre États alliés grâce au réseau de coopération.¹¹⁶ Ce constat est motivé par la largeur et la profondeur des champs de la coopération navale décrits au chapitre 3.1 sur l'axe du temps. Il serait cependant osé de prétendre que ce partenariat est unique et exclusif. L'Allemagne autant que la France entretiennent des relations bilatérales dans le domaine maritime avec de nombreuses autres nations. La coopération internationale est un enjeu important pour les deux marines nationales.

Le champ d'intérêt de la coopération internationale sera brièvement éclairé ci-dessous à travers l'exemple de la marine allemande. Au sein de la marine nationale allemande, l'internationalité est un label de qualité, « qu'il s'agisse de participations à des manœuvres, de contacts bilatéraux avec des voisins riverains de la Mer du Nord ou de la Baltique ou avec des marines opérant dans des zones maritimes éloignées, que ce soit au cours de rencontres des états-majors navals ou à l'occasion de demandes de soutien – depuis la création de la Bundeswehr, les opérations de la marine sur la scène internationale sont placées sous le signe de la durabilité et du succès. »¹¹⁷ On distingue trois catégories de partenariat. La première est le partenariat stratégique, un principe de base au niveau OTAN / UE. La seconde concerne les partenariats asymétriques (« *Anlehnungspartnerschaft* », en allemand). De tels partenariats se basent sur un développement de capacités communes et complémentaires au sens du *Framework Nation Concept* (concept de nation-cadre).¹¹⁸ « L'objectif suprême, qui est poursuivi plutôt sur le moyen, voire le long terme, consiste à combler des lacunes capacitaires à haute priorité et à éliminer des déficits, et enfin, à atteindre les objectifs planifiés conformément au *NATO Defence Planning Process* (NDPP). »¹¹⁹ En troisième, il faut citer les partenariats à vocation de soutien, comme celui au profit de la marine de l'Afrique du Sud. Les objectifs sont la création d'une base de communication commune, le suivi des relations mutuelles, l'assistance au développement et la stabilisation régionale.¹²⁰

Les champs d'action qui en résultent dans le domaine de la coopération internationale comprennent les opérations navales et leur conduite, le domaine de la formation et des ressources humaines, le développement en commun de doctrines, le soutien en mer et d'autres initiatives diverses.

¹¹⁶ LEONHARD Nina, GAREIS Sven Bernhard (édit.), op. cit., p. 70.

¹¹⁷ MANNHARDT Jürgen (2015), « Die Deutsche Marine im Rahmen der Internationalen Kooperation », *Deutsches Maritimes Kompetenz Netz (DMKN)*, 19 novembre 2015, 7 p., URL : <http://dmkn.de/die-deutsche-men-kooperation/>, date de consultation : 02.01.2017, p.1.

¹¹⁸ Ibid., opt. cit., p.3.

¹¹⁹ Id.

¹²⁰ Id.

Un instrument essentiel de la coopération internationale sont les rencontres bilatérales entre états-majors de la marine. Elles ont lieu par principe à l'initiative du ministère fédéral de la Défense, entre la marine allemande et d'autres marines choisies. Les objectifs comprennent la mise en œuvre des consignes politiques, la réalisation des intérêts maritimes nationaux et l'identification de points communs afin de poursuivre les rapprochements dans le cadre d'activités d'entraînement bi- ou multinationales. Les enjeux vont de l'utilisation conjointe de matériels militaires à l'identification de synergies, en passant par les échanges d'expériences.¹²¹

Les activités bilatérales se chiffraient en 2015 à environ 100 mesures individuelles concernant 24 nations sur un an.¹²² Pour illustrer plus concrètement les champs d'action et leur utilité, voici quelques exemples choisis : dans le domaine des opérations maritimes et de leur conduite, la frégate *Hamburg* a été intégrée dans une formation américaine en 2013, suivie par la frégate *Augsburg*, rattachée à un groupe aéronaval français en 2015/2016, tandis que la frégate *Schleswig-Holstein* a rejoint une flotte britannique dans le cadre d'un exercice annuel (COUGAR 2014). Dans le cadre du SNMCMG 1, un ravitailleur allemand a servi de plate-forme de commandement aux Pays-Bas. Ensuite, pour le SNMG 2, un sous-marin allemand a été dirigé par une plate-forme américaine. Enfin, la marine allemande prévoit un agrandissement de son *Maritime Operation Center* de manière à pouvoir l'utiliser comme plate-forme de commandement et de coordination, surtout sur la zone baltique.

Dans le domaine de la formation, des unités de la marine allemande sont formées et certifiées lors du *German Operational Sea Training* en Grande-Bretagne. Quant aux unités danoises, elles reçoivent une formation au centre opérationnel et de formation de Neustadt, spécialisé en matière de lutte contre les avaries.

En déclinant les éléments en fonction des champs de la coopération franco-allemande en matière de formation et des échanges de personnels que traite le présent mémoire, soulevons que l'Allemagne planifie et réalise des entraînements et des exercices communs avec les USA, la Grande-Bretagne, le Chili, le Canada, la Belgique, le Danemark, les Pays-Bas, la Turquie, l'Italie, le Portugal, l'Espagne, la Pologne, la Norvège, l'Autriche, la Suède et la Lituanie. Il s'agit généralement de modules de formation, d'échanges de cadets et de voyages d'études d'entre une et plusieurs semaines. « Les périodes de formation à caractère militaire réalisées avec les États-Unis et la Grande-Bretagne sont plus nombreuses qu'avec la France. Ceci pourrait être lié aux connaissances linguistiques moins développées. »¹²³

¹²¹ Ibid., p.6.

¹²² Id.

¹²³ ROSSMANN, Andreas (Fregattenkapitän), entretien.

La formation commune croisée des officiers fait ici figure d'exception en raison de son format resté unique. Ce qui ne veut surtout pas dire qu'aucune autre nation ne participerait à la formation des officiers : en effet, des élèves-officiers malgaches, togolais, camerounais, tunisiens et saoudiens fréquentent l'École Navale française¹²⁴ tandis que des élèves-officiers algériens, libanais, yéménites, camerounais, béninois et thaïlandais suivent les cours de la *Marineschule Mürwik* en Allemagne (données 2015).

La France invite également 64 nations à rejoindre la promotion annuelle du cours à l'École de Guerre destiné à la formation des futurs généraux et amiraux (chiffre de 2016). Symétriquement, l'Allemagne organise un stage supérieur d'état-major à vocation internationale (sigle allemand : LGAI) depuis 1962, qui cible les officiers internationaux des États non membres de l'OTAN. Ces types de formations sont dispensés sur la base d'un accord de formation bilatéral. « En données 2014, le cumul des officiers formés par le LGAI depuis 1962 s'élevait à environ 2400 stagiaires venus de 120 nations, un quart d'entre eux étant des stagiaires allemands. »¹²⁵

Ces exemples allemands montrent que la coopération internationale possède de nombreuses ramifications et que les deux marines entretiennent encore d'autres partenariats bilatéraux. Or, il apparaît pour les relations navales franco-allemandes dans leur ensemble que ce partenariat est bien plus étroitement maillé que les relations bilatérales avec d'autres marines. L'une des raisons, et pas la dernière, pourrait être que les fondations jetées grâce au Traité de l'Élysée sont un moteur et une source d'impulsions pour un partenariat approfondi. De plus, les forums et instances institutionnalisés sont des facteurs de permanence qui favorisent une activité.

3.2.3. Évaluation sous l'angle de la notion de coopération

Lorsque l'on compare les relations navales franco-allemandes avec les critères retenus dans le présent mémoire au sujet de la notion de coopération, on constate que la définition choisie est bien applicable.

Ont été retenus comme critères d'une part, une collaboration basée sur des accords explicites, volontaire et limitée dans le temps entre deux entités. Pour citer des exemples, c'est le cas des accords dans le cadre de la formation croisée des officiers, des échanges de personnels et des jumelages. Un second point de la définition prévoit qu'une coopération doit créer ou atteindre

¹²⁴ URL : <http://www.defense.gouv.fr/marine/a-la-une/mission-jeanne-d-arc-2015-la-marine-nationale-au-caeur-de-la-cooperation-internationale>, date de consultation : 02.01.2017.

¹²⁵ URL : <http://www.fueakbw.de/militaerische-lehrgaenge/lehrgang-internationaler-generalstabsdienst-admiralstabsdienst-lgai/>, date de consultation : 06.02.2017.

quelque chose de nouveau et de commun. L'accent est placé sur le partage qui crée un sentiment d'appartenance, identifie les points communs et implique une communauté sous forme de partenariat. À nouveau, la formation des élèves-officiers et l'échange de personnels, surtout au niveau ministériel, en sont la preuve vivante.

Au sens large, la présente coopération franco-allemande montre tout à fait un esprit de compromis et la volonté réciproque de faire passer les intérêts nationaux au second plan en les subordonnant aux objectifs communs. Une fois contractualisés, un effort intense est effectivement consacré à la réalisation de ces objectifs. Néanmoins, des objectifs qui s'accompagnent d'une perte de souveraineté et d'autonomie, voire qui expriment des choix stratégiques différents, seront certainement difficiles à résumer par une équation satisfaisante.

3.3. Les marines française et allemande : moteur et source d'impulsions au niveau européen ?

Sous ce point, nous revenons sur la question initialement posée concernant le rôle des deux marines dans le cadre d'une coopération navale au sein de l'Union européenne. Il convient d'analyser si le volet maritime de ce partenariat est susceptible d'être un moteur et une source d'impulsions, en se référant entre autres aux entretiens menés et aux propositions franco-allemandes de Bratislava pour une politique de sécurité et de défense commune.

Dans le cadre des entretiens, nous avons posé la question d'un engagement naval commun franco-allemand sur le plan européen. L'ensemble des personnes interviewées y a répondu favorablement. Parmi les arguments en ce sens, il y a le poids considérable de la France et de l'Allemagne au sein de l'UE en tant que membres fondateurs (de la Communauté économique européenne en 1957), et son reflet dans les indicateurs démographiques, économiques et financiers. « À elles deux, l'Allemagne et la France ont produit plus du tiers de la performance économique de 2010 dans l'UE [...] [et] en ce qui concerne leurs participations financières au budget européen, ces deux pays figuraient, en 2011, parmi les contributeurs nets les plus importants en termes absolus. »¹²⁶ De plus, elles poursuivent toutes les deux l'objectif commun de dynamiser l'Europe et de renforcer les mesures européennes en matière de sécurité et de défense. En ce sens, la France et l'Allemagne ont créé les fondations de ce que le Traité de Maastricht a appelé la Politique étrangère et de sécurité commune, et se sont placées en tête du

¹²⁶ URL: <http://www.bpb.de/internationales/europa/frankreich/164108/frankreich-und-deutschland-in-der-eu>, date de consultation : 08.01.2017

mouvement en faveur d'une politique de défense européenne.¹²⁷ Egalement, la stratégie de sûreté maritime de l'UE adoptée en 2014 par le Conseil de l'Union européenne offre une base d'action commune. Ici, l'Allemagne et la France peuvent participer à la réalisation des enjeux centraux pour l'opérationnalisation de la stratégie aux niveaux politique et stratégique.¹²⁸

D'autre part, ce sont précisément « [...] les forces navales [...] qui, en raison de leur coopération profonde, confiante et de longue date, sont capables de développer – au niveau de la définition pratique de la politique de sécurité et de défense – des concepts que d'autres pays européens pourront adopter à leur tour. Les forces navales franco-allemandes pourraient proposer des idées dans le domaine maritime et jouer un rôle intégrateur dans ce processus. »¹²⁹

En ce qui concerne la formation des officiers dans le cadre d'une formation initiale ou d'un stage de formation d'état-major européens, les marines ont peut-être l'expérience la plus importante en matière d'organisation et de contenus ; certes, l'armée de terre et l'armée de l'air forment et échangent leurs personnels suivant le même schéma, mais elles n'ont commencé à le faire que bien plus tard.¹³⁰ Du côté de la formation commune, la France s'implique déjà depuis des années dans les projets de formation européenne des officiers et d'acquisition d'un bateau-école pour la formation des officiers en mer commune avec l'Allemagne.

Les personnes interrogées se sont de même prononcées en faveur d'un effort des forces maritimes sur le plan des ressources humaines en cas de mise en place d'un quartier général interarmées de niveau stratégique. Pour ce qui est d'une approche globale et individualisée de la gestion de crises, un quartier général stratégique de l'UE pour la planification et la réalisation des opérations est indispensable.¹³¹ Une telle entité profitera de la présence d'officiers qui sont passés par la formation croisée des officiers ou des affectations comme officier d'échange ou de liaison. En effet, leur compréhension mutuelle du travail d'état-major et de la culture du partenaire faciliterait l'installation de structures de travail robustes durant la phase cruciale de montée en puissance.¹³²

L'un des points forts particuliers des marines à ne pas oublier dans le cadre d'une coopération européenne est leur capacité d'action commune en mer.¹³³ La proximité entre les procédures

¹²⁷ MAULNY Jean-Pierre, « Frankreich, Deutschland und die gemeinsame europäische Verteidigungspolitik », *Friedrich-Ebert-Stiftung Paris*, mars 2016, p. 1.

¹²⁸ ALBRECHT Torsten, « Europäische Maritime Sicherheitsstrategie, Beitrag Deutschlands zur Gewährleistung der Maritimen Sicherheit », *MarineForum : Zeitschrift für maritime Fragen*, n°4, 2016, p. 28.

¹²⁹ KRAUSE Andreas (Vizeadmiral), entretien.

¹³⁰ VON MALTZAN Georg (Flottillenadmiral a.D.), entretien.

¹³¹ SANDSCHNEIDER Prof. Dr. Eberhard (Hrsg.), « Mehr Verantwortung in der Sicherheits- und Verteidigungspolitik. Wie sich GSVF und NATO besser ergänzen können », *DGAPanalyse*, n°10, octobre 2013, p. 7.

¹³² JOSEPH Frédéric, « La coopération navale franco-allemande », *Revue Défense Nationale*, n°8, 1998, p. 76-78.

¹³³ VON MALTZAN Georg (Flottillenadmiral a.D.), entretien.

opératoires, y compris avec celles d'États européens non membres de l'OTAN, permet de concevoir une opération navale commune sans difficultés particulières. Sur ce point, les armées de terre et de l'air sont encore loin de pouvoir par exemple former des forces *ad hoc*, leurs procédures étant parfois trop différentes.

Un aspect supplémentaire caractérisant les champs de coopération européens est le fait que les marines européennes sont confrontées à des défis futurs et conjonctures générales semblables. En règle générale, elles doivent gérer des budgets restreints et les difficultés de recrutement de personnels qualifiés. Leurs moyens contrastent avec l'abondance de tâches et de missions. Ces problèmes pourraient être abordés conjointement, grâce à une coopération étroite. Par ailleurs, le manque de moyens financiers incite de plus en plus de marines nationales à supprimer ou à négliger des capacités, pour lesquelles il faut trouver des substituts dans le cadre d'une coopération européenne. Comme le montre l'exemple de la crise ukrainienne, la situation politique actuelle entraîne précisément un regain de l'importance des mers bordières¹³⁴ et de la défense tant nationale que collective chez de nombreux partenaires européens. L'heure est donc au rassemblement et à la nécessité d'une exploitation commune des ressources.¹³⁵ En outre, il sera important d'identifier des domaines permettant des mesures de soutien et de complémentarité mutuelles. Néanmoins, dans ce contexte se posera le problème de la disponibilité des forces et des moyens en cas d'opération. Si des nations mettent des capacités à la disposition de l'alliance, elles seront également tenues de les déployer en cas d'opération active. Le risque de divergences entre les intérêts nationaux en cas d'opération est trop grand, de sorte qu'un *sharing and pooling* (partage et mutualisation) ne sera pas toujours possible. Le secteur des achats en particulier aurait spécialement besoin d'une coopération internationale afin de réduire les coûts et d'échanger les expériences. Or, les intérêts particuliers de la politique industrielle finissent encore et encore par empêcher la réalisation de projets européens.¹³⁶

Dans ce contexte, le questionnaire d'entretien a également proposé l'idée d'une armée européenne – une tentative en ce sens avait échoué dès 1954 –, d'une *task force* (groupe d'intervention) navale européenne ou d'un bâtiment européen commun. Les trois aspects s'avèrent cependant difficiles à réaliser puisqu'ils impliquent en tout état de cause qu'on accepte

¹³⁴ LÜSSOW Hans, « Der Beitrag Deutschlands zur Seemacht Europa », *MarineForum : Zeitschrift für maritime Fragen*, n°1-2, 2000, p. 12.

¹³⁵ SCHMITT-RAISER Ralf (Kapitän zur See), entretien.

¹³⁶ MARX Peter, « Europas Armeen müssen enger kooperieren » URL : http://www.deutschlandradiokultur.de/sparmassnahmen-europas-armeen-muessen-enger-kooperieren.976.de.html?dram:article_id=352097, date de consultation : 08.01.2017.

un transfert de souveraineté au profit d'une structure de défense internationale. Par ailleurs, un enjeu de la création d'une armée européenne reste toujours en attente de solution, à savoir la manière dont une Politique européenne de sécurité et de défense pourrait s'articuler par rapport aux structures transatlantiques.¹³⁷

Bien qu'initée par la France, la tentative de création d'une armée européenne dans le cadre de la Communauté européenne de défense avait échoué dès 1954¹³⁸, suite à son rejet par l'assemblée nationale française.¹³⁹ À noter au passage qu'au début, le *Plan Pleven* ne prévoyait rien sur le plan de la marine et que l'enjeu central était les armées de terre et de l'air.¹⁴⁰ Toutefois, une marine européenne peut tout à fait être considérée comme étant en ligne avec l'idée originelle d'une armée européenne.

L'aspect d'une flotte commune a été abordé entre autres en 1992 par Thomas FRISCH et analysé sous l'angle de la synergie comme une « flotte de Maastricht », susceptible de former un pilier européen et de soulager les forces permanentes de l'OTAN maintenues sur la région européenne.¹⁴¹ Un regroupement d'unités appartenant à différentes nations pour former une flotte commune présenterait l'avantage de mutualiser un ensemble de capacités, de caractéristiques et de composantes diversifiées. Il serait possible d'atteindre une synergie grâce à une juxtaposition d'éléments de cette force qui leur permettrait de se renforcer mutuellement.¹⁴²

En 1995, la France, l'Italie, le Portugal et l'Espagne ont procédé à la création conjointe d'une force maritime européenne (EUMARFOR). Il s'agit d'une force navale composée en fonction des besoins, avec des capacités pour les opérations maritimes, aériennes et amphibies. La *task force* s'est fixé pour objectif de tenir un délai de cinq jours pour la réalisation de ses missions, en priorité sous le mandat de l'Union européenne. Ses participations répétées à l'opération ATALANTA de l'UE sont des jalons majeurs de son activité.

Ressemblant en ce point à la FNFA, l'EUMARFOR n'est qu'une entreprise de coopération entre quelques nations européennes, sans pouvoir aucunement prétendre au titre de marine européenne. Au fond, les marines sont à tout moment capables de former une force commune dès que cette volonté politique s'affiche et que les moyens budgétaires nécessaires sont attribués.

¹³⁷ MEIDET Michael, « Deutsche und französische Perspektiven einer Gemeinsamen Europäischen Sicherheits- und Verteidigungspolitik », Bundeszentrale für politische Bildung, *Aus Politik und Zeitgeschichte*, Beilage zur Wochenzeitung Das Parlament, 20 janvier 2003, p. 20.

¹³⁸ FRISCH Alfred, « Le couple franco-allemand, bilan et perspectives », *Revue Défense Nationale*, n°650, février 2003, p-16.

¹³⁹ SEILLER Florian, *Rüstungsintegration : Frankreich, die Bundesrepublik und die Europäische Verteidigungsgemeinschaft 1950 bis 1954*, Berlin/München/Boston, Walter de Gruyter GmbH, 2015, p. 31-47.

¹⁴⁰ CASERTA Ludovic, VIAL Philippe, « La Marine nationale, l'OTAN et la C.E.D. (1950-1954) ou l'impossible marine européenne », *Revue historique des armées*, 215, 1999, p. 80.

¹⁴¹ FRISCH Thomas, « Die „Maastricht-Flotte“ eines vereinten Europas », *MarineForum : Zeitschrift für maritime Fragen*, n°12, 1992, p. 425.

¹⁴² Ibid., p.423.

Les réflexions sur un bâtiment européen commun ne sont pas réalisables ou resteront une exception en raison des divergences culturelles considérables. Pour qu'elles aboutissent, il serait indispensable de créer au préalable un corpus commun pour les formations et les principes de commandement.¹⁴³

Au final, les éléments présentés permettent de conclure que les marines française et allemande sont tout à fait capables d'exercer une influence au niveau européen en qualité de force de proposition et de faire avancer le mouvement. L'aptitude du couple franco-allemand à générer un consensus sur les impulsions et initiatives leur procure du prestige et donne du poids aux arguments du tandem.¹⁴⁴ Le fait que l'Europe a toujours été le préalable, le cadre de référence et le produit des relations franco-allemandes ne fait que le souligner davantage.¹⁴⁵ « Il n'y a que très peu de développements dans ce champ d'action politique complexe qui n'ont pas leurs origines dans le laboratoire franco-allemand. »¹⁴⁶ Or, le sujet d'une Europe navale ne sera ni traité ni mis en forme par un seul partenariat bilatéral exclusif. Il existe de nombreux autres exemples maritimes de projets bilatéraux entre marines européennes, portant sur les secteurs de l'armement, de la formation ou des opérations. Mais comme les marines européennes sont confrontées à des défis futurs semblables, comme la réduction du nombre d'unités maritimes et des moyens de maintien en condition ou les difficultés à recruter¹⁴⁷, la multinationalité¹⁴⁸ sera un avantage et verra encore croître son rôle à l'avenir. De nombreux obstacles devront néanmoins être levés, « depuis la question politique quant au rôle nucléaire et les garanties / obligations en matière de sûreté de certains États jusqu'à [...] des problèmes isolés spécifiques à la marine. »¹⁴⁹ « Quels que soient les efforts déployés en faveur d'une armée européenne, il y a lieu de veiller avec grand soin à ne pas instaurer de doublon structurel au niveau opérationnel par rapport à l'OTAN. »¹⁵⁰ Or, si l'UE a besoin d'une chose, c'est bien d'un quartier général stratégique pour centraliser les infrastructures, l'expérience et les compétences.¹⁵¹

¹⁴³ KOLANDER Edmund, opt. cit., p. 243.

¹⁴⁴ LEONHARD Nina, GAREIS Sven Bernhard (édit.), op. cit., p. 49.

¹⁴⁵ Idid., p. 12.

¹⁴⁶ Id.

¹⁴⁷ UHL Andreas, « Maritime Einsatzausbildung im europäischen Vergleich », *MarineForum : Zeitschrift für maritime Fragen*, n°10, 2008, p. 32.

¹⁴⁸ TIMM Klaus-Peter, « Europa - Herausforderung für die Marine - Ein Bericht von der Maritime Convention 2009 », *MarineForum : Zeitschrift für maritime Fragen*, n°12, 2009, p. 5-6.

¹⁴⁹ KOLANDER Edmund, « Europäische Marine : Utopie oder konkrete Zukunft? », *MarineForum : Zeitschrift für maritime Fragen*, n°7/8, 1993, p. 243.

¹⁵⁰ UHL Andreas, « Braucht Europa wirklich eine eigene Armee? », *MarineForum : Zeitschrift für maritime Fragen*, n°7/8, 2015, p. 1.

¹⁵¹ Id.

4. Conclusion

La présente étude s'était proposé d'analyser les relations navales franco-allemandes depuis 1955 à partir de l'hypothèse suivante : « Les relations navales franco-allemandes sont approfondies et constituent ainsi un moteur et une source d'impulsions pour la coopération navale au niveau européen. »

Dans cette perspective, les deux pays ont été étudiés quant à leurs orientations politiques et navales, et leurs relations maritimes analysées à l'aide de huit champs de coopération identifiés à l'aide d'entretiens et de recherches bibliographiques.

Il s'avère qu'il existe certes des différences considérables entre les deux politiques de défense, les orientations géographiques et les missions navales, mais également des dénominateurs communs pour ce qui est des capacités navales. Alors que les ressources sont limitées et les capacités utilisées de manière intensive pour des opérations, elles offrent des possibilités intéressantes de jouer la complémentarité afin d'assurer les missions navales.

Malgré ces divergences, il ressort de la présentation et de l'évaluation des piliers de la coopération dans le présent mémoire que les relations navales franco-allemandes sont à la fois approfondies et solides.

En ce qui concerne la coopération, on note que celle-ci dispose de points d'ancrage à des échelons différents de l'action politique et militaire, qu'elle bénéficie d'une assise large et d'un dialogue régulier. Le Traité de l'Élysée en assure les fondations et fait office de moteur pour cette coopération, sachant que les dispositions du Traité contiennent, d'une part, une obligation de coopération mais que, d'autre part, elles fonctionnent comme une occasion de maintenir une continuité, voire de l'élargir par de nouveaux accords. Enfin, la coopération est entretenue par de bonnes relations personnelles aux différents échelons : politique, ministériel et de travail. Elle est facilitée entre autres par la présence des officiers issus des formations du pays partenaire aux postes-clés, forts de leur bonne compréhension de l'esprit de l'autre et de leur fluidité linguistique.

Cependant, l'évaluation des champs de coopération mène aussi au constat que le centre de gravité de la coopération navale s'est déplacé avec les années. Alors que durant les premières décennies, l'accent était mis sur des événements à caractère symbolique (escales officielles de navires, jumelages, exercices, FNFA, formation commune des officiers) pour porter le processus de rapprochement amical, de nos jours on s'intéressera davantage aux missions et opérations conjointes, au partage et à la complémentarité des capacités, ou à l'identification de pistes de solution dans le cadre des défis futurs communs. Le fait que durant les premières décennies, on

comptait nettement plus d'évènements en coopération à forte visibilité va dans le même sens. Le rapprochement amical a entretemps été mené à sa bonne fin. Il importe donc maintenant d'entretenir les acquis communs et d'améliorer l'interopérabilité et la compatibilité afin d'être armé sur le plan opératif et pouvoir agir conformément aux instructions politiques. Par la suite, les priorités des éléments dont le caractère est purement symbolique pourront éventuellement être revues.

D'un autre côté, il a été constaté que du fait des intérêts nationaux divergents, une coopération au niveau européen ne peut pas toujours être conçue conjointement, mais qu'il est dans ce cas possible d'agir côte à côte et en complémentarité. Ici, les forces maritimes jouent un rôle d'intégration. Elles ont le potentiel pour pouvoir impulser des idées en vue d'une coopération navale européenne. Ainsi, les deux partenaires pourront par exemple s'impliquer dans l'organisation et la conception d'une formation européenne des officiers ou d'un stage d'état-major européen, en puisant dans des expériences approfondies et des compétences organisationnelles acquises grâce à la formation croisée des officiers et aux échanges de personnels réguliers. En ce sens, ils sont en mesure de jouer un rôle-clé.

L'idée maintes fois réitérée d'un quartier général européen permanent offrant une capacité de l'UE en matière de planification et de mise en œuvre ne peut être traitée qu'au niveau politique. Néanmoins, une participation navale franco-allemande avec un soutien personnel au niveau stratégique serait envisageable et utile. Un tel engagement européen serait néanmoins toujours sujet à trois restrictions : la mise en sourdine des intérêts nationaux, une volonté politique sujette dans une certaine mesure aux ressources budgétaires, et le consentement au renoncement à une parcelle de sa souveraineté respectivement autonomie.

En conclusion, les relations navales franco-allemandes approfondies sont imprégnées d'une confiance mutuelle et possèdent en outre le potentiel pour faire face, ensemble, aux défis futurs. « Les forces maritimes doivent répondre à des problématiques identiques : des ressources budgétaires limitées, des sollicitations intensives des personnels par les missions et l'importante utilisation des unités. En parallèle se pose la question de l'attractivité des forces navales et de la fidélisation dans la durée des personnels. »¹⁵² En ce sens, on ne peut qu'espérer que les synergies obtenues à l'aide des personnels issus des formations mutualisées ou affectés dans le cadre d'un échange de personnels seront exploitées et que la coopération navale continuera à s'intensifier grâce aux échanges d'expériences et d'informations.

¹⁵² KRAUSE Andreas (Vizeadmiral), entretien.

Sources et Bibliographie

Référence bibliographique

BALD Detlef, Ungenutzte Chancen? : *Die deutsch-französische Zusammenarbeit im Meinungsbild der deutschen Bevölkerung*, SOWI-Arbeitspapier Nr. 27, Tagung des Arbeitskreises Militär und Sozialwissenschaften in Saarbrücken, octobre 1989.

LEONHARD Nina, GAREIS Sven Bernhard (édit.), *Vereint marschieren - Marcher uni : Die deutsch-französische Streitkräftekooperation als Paradigma europäischer Streitkräfte*, VS Verlag für Sozialwissenschaften, Wiesbaden, 2008, 241 p.

MEIDET Michael, « Deutsche und französische Perspektiven einer Gemeinsamen Europäischen Sicherheits- und Verteidigungspolitik », Bundeszentrale für politische Bildung, *Aus Politik und Zeitgeschichte*, Beilage zur Wochenzeitung Das Parlament, 20 janvier 2003, p. 21-30.

ROSSIGNOL Benoît, « Apprendre l'un de l'autre : l'école de Guerre Navale et la coopération navale franco-allemande », in C.2.S.D. et C.E.H.D. éd., *Bilan et perspectives de la coopération militaire franco-allemande de 1963 à nos jours. Actes du colloque tenu à Paris les 2 et 3 novembre 1998*, Assim, Paris, 1999, p. 243-280.

SCHUBERT Klaus, KLEIN Martina, *Das Politiklexikon*, 6., aktualisierte und erweiterte Auflage, Bonn, Dietz, 2016. URL : <http://www.bpb.de/nachschlagen/lexika/politiklexikon/17654/internationale-beziehungen>, date de consultation : 05.11.2016.

SEILLER Florian, *Rüstungsintegration : Frankreich, die Bundesrepublik und die Europäische Verteidigungsgemeinschaft 1950 bis 1954*, Berlin/München/Boston, Walter de Gruyter GmbH, 2015, 584 p.

SAUZAY Brigitte, « Deutschland - Frankreich : Die Herausforderungen für die gemeinsame Zukunft », Bundeszentrale für politische Bildung, *Aus Politik und Zeitgeschichte*, Beilage zur Wochenzeitung Das Parlament, 20 janvier 2003, p. 3-5.

Articles - Revues

ALBRECHT Torsten, « Europäische Maritime Sicherheitsstrategie, Beitrag Deutschlands zur Gewährleistung der Maritimen Sicherheit », *MarineForum : Zeitschrift für maritime Fragen*, n°4, 2016, p. 28.

AUTORENTEAM, « 50 Jahre Elbsee-Vertrag. Die gemeinsame Offiziersausbildung der deutschen und französischen Marine », *MarineForum : Zeitschrift für maritime Fragen*, n°5, 2003, p. 42-43.

BAUMERT Fabian, « Blick auf die École navale : 15 Jahre Deutsch-Französischer Offizieranwärtertausch der Marine », *MarineForum : Zeitschrift für maritime Fragen*, n°1-2, 2008, p. 21-23.

BIZET Jean (Sénateur), *Rapport D'Information fait au nom de la commission des affaires européennes sur les relations franco-allemandes*, Sénat, N°762, 16 juillet 2013, 42 p.

BOURHIS Jean-Yves, « Coopération militaire franco-allemande », *Revue Défense Nationale*, n°669, novembre 2004.

CASERTA Ludovic, VIAL Philippe, « La Marine nationale, l'OTAN et la C.E.D. (1950-1954) ou l'impossible marine européenne », *Revue historique des armées*, 215, 1999, p. 79-94.

CHAULIEU-BONNEAU Christine, « La coopération militaire franco-allemande », *Revue Défense Nationale*, n°599, juin 1998.

COLARD Daniel, « Le partenariat franco-allemand dix ans après la chute du mur : 1990-2000 », *Revue Défense Nationale*, n°633, juillet 2001.

COLATRELLA Marcel, « Pour une relance de la coopération militaire franco-allemande », *Revue Défense Nationale*, n°650, février 2003.

DELORT-LAVAL Thibaut, « Die deutsch-französische Marinezusammenarbeit », *Europäische Sicherheit : Politik, Streitkräfte, Wirtschaft, Technik*, n°9, 2009, p. 52-54.

DIE BUNDESREGIERUNG, *Weissbuch 2016, Zur Sicherheitspolitik und zur Zukunft der Bundeswehr*, Bonifatius GmbH, Paderborn, 2016, 143 p.

DIENST Christian, « Als „Pedro“ im Einsatz », *Truppenpraxis/Wehrausbildung*, n°10, 1998, p. 642-646.

FRISCH Alfred, « Le couple franco-allemand, bilan et perspectives », *Revue Défense Nationale*, n°650, février 2003.

FRISCH Thomas, « Die „Maastricht-Flotte“ eines vereinten Europas », *MarineForum : Zeitschrift für maritime Fragen*, n°12, 1992, p. 423-425.

IRONDELLE Bastien, KEMPIN Ronja, « La coopération franco-allemande à l'épreuve », *Revue Défense Nationale*, n°700, août/septembre 2008.

JOSEPH Frédéric, « La coopération navale franco-allemande », *Revue Défense Nationale*, n°8, 1998, p. 69-83.

KNECHT Karsten, « Der deutsch-französische Offiziersaustausch : Zwischenbilanz und Vision », *MarineForum : Zeitschrift für maritime Fragen*, n°7/8, 2003, p. 43-44.

KOLANDER Edmund, « Europäische Marine : Utopie oder konkrete Zukunft? », *MarineForum : Zeitschrift für maritime Fragen*, n°7/8, 1993, p. 239-244.

LIEDKE Klaus, « Personalaustausch mit anderen Marinen », *MarineForum : Zeitschrift für maritime Fragen*, n°12, 1993, p. 437-439.

LÜSSOW Hans, « Der Beitrag Deutschlands zur Seemacht Europa », *MarineForum : Zeitschrift für maritime Fragen*, n°1-2, 2000, p. 11-14.

MANNHARDT Jürgen (2016), « Deutsche Marine : Perspektiven aus planerischer und konzeptioneller Sicht », *MarineForum : Zeitschrift für maritime Fragen*, n°11, 2016, p. 4-9.

MANNHARDT Jürgen (2015), « Die Deutsche Marine im Rahmen der Internationalen Kooperation », *Deutsches Maritimes Kompetenz Netz (DMKN)*, 19 novembre 2015, 7 p., URL : <http://dmkn.de/die-deutsche-men-kooperation/>, date de consultation : 02.01.2017.

MAULNY Jean-Pierre, « Frankreich, Deutschland und die gemeinsame europäische Verteidigungspolitik », *Friedrich-Ebert-Stiftung Paris*, mars 2016, 6 p.

MAURER Horst-Dieter, « Die Beziehungen zwischen der deutschen und der französischen Marine », *Bundeswehr - Informationen für die Truppe, Innere Führung*, n°1, janvier 1983, p. 84-86.

PAJON Christophe, « L'impact du politique sur la coopération militaire franco-allemande », *Revue Défense Nationale*, n°683, février 2006.

PANKNIER Lutz, « „Faiseur ou Penseur?“ : Erfahrungen eines deutschen und eines französischen Austauschoffiziers », *Europäische Sicherheit*, n°7, 2002, p. 16-17.

PHILIPPOT Jean-Claude, MILLOTAT Christian, « Le jumelage franco-allemand pour la sécurité de l'Europe », *Revue Défense Nationale*, n°513, octobre 1990.

PILZ Robert, « PEDRO Ready - Deutscher Sea King-Hubschrauber auf französischem Flugzeugträger Foch », *Blaue Jungs*, n°9, September 1998.

PRAZUCK Christophe (amiral), « L'amiral Prazuck prend la manoeuvre », *Cols bleus Marine Nationale*, n°3051, aout/septembre 2016, p. 3.

SANDSCHNEIDER Prof. Dr. Eberhard (Hrsg.), « Mehr Verantwortung in der Sicherheits- und Verteidigungspolitik. Wie sich GSVP und NATO besser ergänzen können », *DGAPanalyse*, n°10, octobre 2013, 10 p.

SICHLER Michael, (capitaine de frégate), « Les relations franco-allemandes sont profondément ancrées », *Cols bleus Marine Nationale*, n°3055, février, p. 29.

STABREIT Dr. Immo, « Die deutsch-französische Zusammenarbeit », *Blaue Jungs*, n°5, 1998, p. 12-13.

TIMM Klaus-Peter, « Europa - Herausforderung für die Marine - Ein Bericht von der Maritime Convention 2009 », *MarineForum : Zeitschrift für maritime Fragen*, n°12, 2009, p. 4-6.

UHL Andreas, « Maritime Einsatzausbildung im europäischen Vergleich », *MarineForum : Zeitschrift für maritime Fragen*, n°10, 2008, p. 32.

UHL Andreas, « Braucht Europa wirklich eine eigene Armee? », *MarineForum : Zeitschrift für maritime Fragen*, n°7/8, 2015, p. 1.

VEIT Winfried, MAULNY Jean-Pierre, « Le couple franco-allemand face aux défis d'aujourd'hui: L'Iran - la Russie - la professionnalisation des armées : le Cercle stratégique Franco-Allemand », *Friedrich-Ebert-Stiftung Paris*, 2004, 9 p.

VERNANT Jacques, « Le rapprochement franco-allemand et les relations Europe-États-Unis », *Revue Défense Nationale*, n°650, février 2003.

VON MALTZAN Georg (Flottillenadmiral a.D.), *Die deutsch-französische Militär-Kooperation*, discours au Herrmann-Ehlers-Akademie, Kiel, 24 mars 2011, 8 p.

WATTELLE Tancrede, VALLIN Victor-Manuel, « Relations franco-allemandes de défense : bilan et interrogations », *Revue Défense Nationale*, n°697, 13 octobre 2015, p. 1-6.

Internet

AUSWÄRTIGES AMT, *Beziehungen zu Deutschland*, URL : http://www.auswaertiges-amt.de/DE/Aussenpolitik/Laender/Laenderinfos/Frankreich/Bilateral_node.html, date de consultation : 03.11.2016.

BEAUPRÉ Nicolas, *Ein Jahrhundert später. Der Erste Weltkrieg und die deutsch-französische Aussöhnung*, URL : <http://www.bpb.de/internationales/europa/frankreich/178119/der-erste-weltkrieg-und-die-deutsch-franzoesische-aussoehnung>, date de consultation : 06.11.2016.

DRIAN LE Jean-Yves, LEYEN VON DER Ursula, *Revitalisation de la PSDC - Vers une défense au sein de l'UE globale, réaliste et crédible (11 septembre 2016)*, URL : <http://www.france-allemanne.fr/article9346.html>, date de consultation : 05.11.2016.

EUROPEAN COUNCIL (16 septembre 2016), *Bratislava Declaration*, URL : <http://www.consilium.europa.eu/en/policies/future-eu/bratislava-declaration-and-roadmap/>, date de consultation : 18.10.2016.

JANNING Josef, RAPNOUIL Manuel Lafont, *Pourquoi le moteur franco-allemand n'avance plus*, URL : http://www.lemonde.fr/idees/article/2016/04/15/pourquoi-le-moteur-franco-allemand-n-avance-plus_4902883_3232.html, date de consultation : 17.09.2016.

KRAUSE Andreas, *Interview InspM für französische Medien*, URL : [marine.de](http://www.marine.de), date de consultation : 18.10.2016.

LANGLOIS de Maurice (général de division 2S), *Le couple franco-allemand a-t-il un avenir sur les sujets de défense et de sécurité ?*, URL : http://www.penseemiliterre.fr/le-couple-franco-allemand-a-t-il-un-avenir-sur-les-sujets-de-defense-et-de-securite-_2015384.html, date de consultation : 10.10.2016.

MARINE NATIONALE (2015), *France-Allemagne un partenariat de premier plan*, URL : <http://www.colsbleus.fr/articles/7014>, date de consultation : 20.10.2016.

MARX Peter, « *Europas Armeen müssen enger kooperieren* » URL : http://www.deutschlandradiokultur.de/sparmassnahmen-europas-armeen-muessen-enger-kooperieren.976.de.html?dram:article_id=352097, date de consultation : 08.01.2017.

MAULNY Jean-Pierre (directeur adjoint de l'IRIS), *La relation franco-allemande et la défense : un couple en instance de divorce ?*, URL : <http://www.latribune.fr/opinions/tribunes/>

20130122trib000744076/la-relation-franco-allemande-et-la-defense-un-couple-en-instance-de-divorce-.html, date de consultation : 01.10.2016.

MEYER-BRECKHOF Robert, *Der Beitrag der Bundesmarine im Rahmen sich wandelnder NATO-Strategien*, 53. *Historisch-Taktische Tagung der Marine 2013*, URL : http://www.deutsches-maritimes-institut.de/downloads/vortrag4_kl-meyer-brenkhof_endfassung.pdf, date de consultation : 10.11.2016.

STARK Hans, *Die deutsch-französische Zusammenarbeit in der europäischen Außen- und Sicherheitspolitik*, URL : <https://www.bpb.de/internationales/europa/frankreich/152438/aussen-und-sicherheitspolitik>, date de consultation : 20.11.2016.

VON LÜPKE-SCHWARZ Marc, *Vertraute Feinde : Deutschland und Frankreich*, URL : <http://www.dw.com/de/vertraute-feinde-deutschland-und-frankreich/a-17584421>, date de consultation : 06.11.2016.

D'autres sources sur ce sujet

ALDENHOFF Peter, « Neue Kooperationsformen für maritime Sicherheit Deutschlands erforderlich », *MarineForum : Zeitschrift für maritime Fragen*, n°11, 2008, p. 7-8.

ALLIOT-MARIE Michèle, STRUCK Peter, « La relation franco- allemande : l'avenir de l'Europe », *Revue Défense Nationale*, n°650, février 2003.

BAUER Frank, « In der Mitte Europas, Reflexion über die Rolle Deutschlands in der Europäischen Union des Jahres 2016 », *if Zeitschrift für Innere Führung*, n°2, 2016, p. 25-31.

BENKE Waldemar, « Der „Deutsch-Französische Marineverband“ », *Blaue Jung*, n°5, 1998, p. 12-13.

BOES Stefan Axel, « Seemacht und Europa : Maritime Interessen der Europäischen Union », *MarineForum : Zeitschrift für maritime Fragen*, n°7/8, 2003, p. 9-11.

DETERMANN Norbert, « Als Austauschpilot in Frankreich », *MarineForum : Zeitschrift für maritime Fragen*, n°10, 1996, p. 5-6.

DRESCHER Dietrich, « Deutsch-Französische Zusammenarbeit der Marineflieger », *Europäische Sicherheit*, n°2, 2002, p. 28-29.

FORSTER Karina, « Perspektiven deutsch-französischer und europäischer Rüstungskooperation », *dfi - Deutsch-Französisches Institut Aktuelle Frankreich Analysen*, n°10, 1998, p. 1-12.

FRANCOIS-PONCET Jean, « Rétrospective et réalités franco-allemandes », *Revue Défense Nationale*, n°593, décembre 1997.

HOGREBE Volker, « „Eurocorvette“ - Eine deutsch-französische Kooperation », *MarineForum : Zeitschrift für maritime Fragen*, n°6, 1992, p. 211.

KÖHLER Wolfgang, « Niemand fragt mich, aber... Europäische Verteidigung zu Ende gedacht », *MarineForum : Zeitschrift für maritime Fragen*, n°4, 1992, p. 96-98.

KRATZMANN Jürgen E. (2013), « 6. Maritime Convention thematisiert Sicherheit auf See », *MarineForum : Zeitschrift für maritime Fragen*, n°1-2, 2013, p. 9-11.

KRATZMANN Jürgen E. (2015), « Die maritimen Fähigkeiten Europas : 8. Maritime Convention in Berlin », *MarineForum : Zeitschrift für maritime Fragen*, n°1-2, 2015, p. 4-7.

LEHMANN Jörg, « Die französische Marine-Offiziersausbildung », *MarineForum : Zeitschrift für maritime Fragen*, n°9, 1998, p. 15-21.

MAJOR Claudia, MÖLLING Christian, « Le concept allemand de nation-cadre pour une coopération de défense en Europe », *Revue Défense Nationale*, n°779, avril 2015.

MONTESQUIOU de Aymeric, « 2004 : oser la défense européenne ! », *Revue Défense Nationale*, n°664, mai 2004.

NAUMANN Klaus, « Wozu braucht ein befriedetes Europa noch Streitkräfte », *MarineForum : Zeitschrift für maritime Fragen*, n°3, 2000, p. 3-7.

PUHL Detlef, « La PSDC en panne : divergences culturelles », *Revue Défense Nationale*, n°776, janvier 2015.

PUHL Detlef, « La France, l'Allemagne et l'Europe de la défense : Réponse à Jean-Pierre Maulny (mars 2016) », *Friedrich-Ebert-Stiftung Paris*, octobre 2016, 5 p.

SALEWSKI Michael, « Navy and politics in Germany and France in the twentieth century », in MÜLLER Klaus-Jürgen éd., *German Historical Perspectives - The Military in Politics and Society in France and Germany in the Twentieth Century*, Berg, Oxford, 1995, p. 73-88.

SCHIRRA Klaus, THIESER, Heiko, « Réflexions sur l'évolution des armées de terre française et allemande », *Revue Défense Nationale*, n°684, janvier 2006.

SCHMIDT-GOERTZ Godehard, « Die Marine braucht mehr Schiffe - für den Schutz der eigenen Küsten und die Sicherung der heimischen Gewässer », *Die Bundeswehr - Das Magazin des Deutschen Bundeswehrverbands*, septembre 2016, p. 35.

SCHULZ Rainer W., « Internationale Rüstungszusammenarbeit der Marine », *MarineForum : Zeitschrift für maritime Fragen*, n°5, 1990, p. 161-164.

SELIGER Marco, « Volle Kraft voraus! Die Marine fährt am Limit. », *.loyal - Das Magazin für Sicherheitspolitik*, n°7/8, 2016, p. 8-19.

STÜRMER Michael, « Europas maritime Interessen - Deutschland spielt eine Schlüsselrolle », *MarineForum : Zeitschrift für maritime Fragen*, n°12, 1989, p. 432-435.

Entretien - Interview

JUNGMANN Andreas (Kapitän zur See/ capitaine de vaisseau), Attaché naval à l'Ambassade de la République fédérale d'Allemagne depuis 2015. Entretien oral libre qui s'est déroulé le 06 octobre 2016 au téléphone.

GAUTHIER Jean-Nicolas, (capitaine de vaisseau), ancien élève de la Führungsakademie à Hambourg (promotion 1996). Entretien oral libre qui s'est déroulé le 10 février 2017 à l'École de Guerre, Paris.

KRAUSE Andreas, (Vizeadmiral/ vice-amiral d'escadre), Chef d'État-Major de la marine allemande. Entretien oral libre qui s'est déroulé le 13 décembre 2016 à Cercle National des Armées, Paris.

LAUNAY Jacques (amiral 2s), Conseiller d'Etat en service extraordinaire chez Conseil d'Etat, Inspecteur général des Armées (IGAM) de 2009 à 2012, Entretien par écrit qui s'est déroulé le 01 décembre 2016 par email et entretien oral libre qui s'est déroulé le 20 décembre 2016 au Conseiller d'Etat, Paris.

MÉLAINE Yves (contre-amiral 2s), ancien directeur de l'enseignement à l'Ecole de guerre, Entretien par écrit qui s'est déroulé le 08 décembre 2016 par email et entretien oral libre qui s'est déroulé le 10 décembre 2016 au téléphone.

PANKNIER Lutz (Kapitän zur See/ capitaine de vaisseau), Deputy SACTREP Europe à l'État-major de l'OTAN à Bruxelles, l'École de Guerre Navale de 1992 à 1993. Entretien oral libre qui s'est déroulé le 12 octobre 2016 à Bruxelles (l'OTAN).

ROSSMANN Andreas (Fregattenkapitän/ capitaine de frégate), l'officier, en tant que responsable de la formation navale, État-major de la marine à Rostock. Entretien oral libre qui s'est déroulé le 13 janvier 2017 au téléphone.

SEILLER Florian Dr., Gesellschaft für Sicherheitspolitik e.V., Sektionsleiter. Correspondance (email) le 20 septembre 2016.

SCHALLOCK Arne, (Korvettenkapitän/ capitaine de corvette), Deutscher Austauschoffizier im État-major de la marine à Paris depuis 2016. Entretien oral libre qui s'est déroulé le 08 novembre 2016 à Paris.

SCHNEIDER, André (Korvettenkapitän/ capitaine de corvette), Deutscher Austauschoffizier an der Ecole Navale, Entretien par écrit qui s'est déroulé le 28 septembre 2016 par email et entretien oral libre qui s'est déroulé le 29 septembre 2016 au téléphone.

SCHMITT-RAISER Ralf (Kapitän zur See/ capitaine de vaisseau), État-major de la Marine allemande, Relations internationales depuis 2015, Attaché naval à l'Ambassade de la République fédérale d'Allemagne entre 2012 et 2015. Entretien par écrit qui s'est déroulé le 19 octobre 2016 par email et entretien oral libre qui s'est déroulé le 19 septembre 2016 au téléphone.

VON MALTZAN Georg (Flottillenadmiral a.D./ contre-amiral), 77. Promotion École supérieure de guerre navale entre 1985 et 1986, Attaché de défense adjoint à l'Ambassade de la République fédérale d'Allemagne entre 1991 et 1993, Attaché naval à l'Ambassade de la République fédérale d'Allemagne entre 1997 et 2000, Attaché de défense à l'Ambassade de la République fédérale d'Allemagne entre 2006 et 2009. Entretien par écrit qui s'est déroulé le 09 octobre 2016 par email et entretien oral libre qui s'est déroulé le 12 octobre 2016 au téléphone et le 09 février 2017 à l'Ecole de Guerre, Paris.